

DEPARTEMENT

BOUCHES DU
RHONE

CANTON

GARDANNE

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal
DU 29 Juin 2023

L'an deux mille vingt trois et le vingt neuf juin à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela		Excusée pouvoir Mme GIALLO
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey	P	
3 SLISSA Monique	P		21 DARDENNES Julien	P	
4 TONARELLI Pierre	P		22 VILLE Audrey	P	
5 CHAVE Sophie	P		23 ADAMI Eric	P	
6 FARCI Claude		Excusé pouvoir M. VEGA	24 MEPPI Francette	P	
7 BALTZ Joëlle	P		25 VALAT Gérard	P	
8 MUSSO Jean-Philippe	P		26 PONS Alain	P	
9 PASQUALETTO-AMIEL Agnès	P		27 AMARO Romain	P	
10 BOUCHET Grégory	P		28 FIORILE-REYNAUD Joëlle	P	
11 TCHELEKIAN Caroline		Excusée pouvoir Mme VASSALO	29 CABRAS Jean-Claude		Excusé pouvoir M. AMARO
12 PATOT Gérard	P		30 DELAVEAU Cathia	P	
13 LEUCA Vincent	P		31 SCAMARONI Michel		Excusé pouvoir Mme DELAVEAU
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange		Excusée pouvoir Mme FIORILE
15 RÉAU Sylviane		Absente	33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier	P		34 COCH Emeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : TCHELEKIAN Caroline - BITTARD Mihaela - CABRAS Jean Claude - SCAMARONI Michel - GORLIER LACROIX Solange- FARCI Claude

Absent : REAU Sylviane

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mr Romain AMARO

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Juin 2023

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 Avril 2023

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 27/04/23 : Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

En date du 4/05/23 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par « RUBNER CONSTRUCTION BOIS » devant le Tribunal Administratif de Marseille demandant au juge des référés, la condamnation de la commune au versement de la somme provisionnelle de 201.997.88€ dans le cadre du marché public portant sur les travaux de réaménagement des équipements publics du quartier de la Gavotte, assortie des intérêts moratoires et de l'indemnité pour frais de recouvrement ainsi qu'au paiement de 5000€ HT.

En date du 7/06/23 : Avenant n°2 à l'acte constitutif d'une régie de recettes - location de salles municipales.

En date du 21/06/23 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par la « SOCIETE COOPERATIVE DE PEINTURE ET AMENAGEMENT, devant le Tribunal Administratif de Marseille, sollicitant la condamnation de la Commune au versement du solde de tout compte dans le cadre du marché public de travaux de réaménagement des équipements publics du quartier de la Gavotte.

Tableau des Marchés publics attribués en Avril et Mai 2023

RAPPORTEUR : Joëlle BALTZ

COHÉSION SOCIALE

- SERVICE D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 ASSOCIATION " SECOURS CATHOLIQUE "

RAPPORTEUR : Patricia BOISGARD

PROTECTION DE LA FORET

2 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - AMICALE DU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊT

RAPPORTEUR : Grégory BOUCHET

ACCESSIBILITÉ AUX DROITS

3 - REPRISE DE LA GESTION DE « L'ESPACE FRANCE SERVICES » PAR LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

EMPLOI

4 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA MISSION LOCALE DU PAYS D' AIX

RAPPORTEUR : Sophie CHAVE

EDUCATION

5 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L'ASSOCIATION UFCV PACA POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION BAFA THÉORIQUE A DESTINATION DES PENNOIS (16/25 ans)

RAPPORTEUR : Audrey GIALLO

SENIORS

6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ÉNERGIE SOLIDARITÉ 13

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT :

7 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU/ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU PLAN DES PENNES

8 - CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU PAVILLON CYNEGETIQUE

9 - CONVENTION POUR LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE EN FORET COMMUNALE

10 - DÉNOMINATION DE VOIE « CHEMIN DE L'ESCAPADE »

11 - CONVENTION DE SERVITUDE DE TREFONDS IMPASSE DES ECUREUILS

12 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - PARCELLE BD 009

13 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLES AD 169- 170 et AC 117 - 348

14 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE AX 963

15 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE - PARCELLE AX 963

16 - RETRAIT DÉLIBÉRATION N°117x22

17 - DESAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES BP 46-49 - PARCELLES BO 116-67-68-117 - PARTIE DU CHEMIN CARRAIRE ARLESIENNE

18 - RETRAIT DÉLIBÉRATION N°01x23

19 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLES BP 46-49 - PARCELLES BO 116-67-68-117 - PARTIE DU CHEMIN CARRAIRE ARLESIENNE

20 - APPROBATION DU COMPTE RENDU POUR L'ANNÉE 2022 A LA COLLECTIVITÉ ÉLABORÉ PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES (CRAC) ZA LES SYBILLES

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DES PENNES MIRABEAU

22 - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE,

LA SOCIÉTÉ PROVENCE TLC ET LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE RÉCUPÉRATION DE TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE EN VUE DE LEUR RÉUTILISATION/RÉEMPLOI

RAPPORTEUR : Vincent LEUCA

TECHNIQUE

23 - CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX INTEGRATION DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT PROGRAMME 2023 SMED13/LES PENNES MIRABEAU RD368 ENTRE LE CHEMIN DE LA FERME ET LA RD47c

24 - CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX INTEGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT ARTICLE 8 : PROGRAMME 2023 SMED13/LES PENNES MIRABEAU RD368 ENTRE LE CHEMIN DE LA FERME ET LA RD47c

RAPPORTEUR : Didier LONG

CULTURE :

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE A DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL

26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A L'OMBRE BLEUE DE L'OLIVIER

27 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION A2PV

28 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CANTAREN

29 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS

30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE

31 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE COMPAGNIE PADAM NEZI

32 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE COMPAGNIE LA NAÏVE

33 - CRÉATION DE TARIF BORNES D'ARCADES ID GEEK DE L'IDEETHEQUE

34 - MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR A DESTINATION DES USAGERS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE / DANSE / THEATRE PIERRE BARBIZET

35 - CRÉATION DE TARIFS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES A DESTINATION DES USAGERS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE / DANSE / THEATRE PIERRE BARBIZET

RAPPORTEUR : Jean-Philippe MUSSO

ADMINISTRATION GENERALE

36 - CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DES CADENEUX EN CONCESSION PERPÉTUELLE - Monsieur SERRE Jean

FINANCES :

37 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DOTATION « FONDS VERT » 2023

38 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU F.N.C.C.R. ET CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE, SOUS-PROGRAMME LUM'ACTE

39 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE « L'AIDE A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

40 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT « AIDE EXCEPTIONNELLE »

41 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

42 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL : "ACQUISITION D'UN VÉHICULE PORTEUR D'EAU POUR LE CCFF/RCSC"

43 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF "AIDE À L'EMBELLISSEMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE

44 - CONVENTION D'EXÉCUTION ET DE MANDAT DE GESTION DE L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PARC DE VÉHICULES INDUSTRIELS

45 - CONVENTION D'EXÉCUTION ET DE MANDAT DE GESTION DE L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS

46 - APPROBATION DU PACTE D'ASSOCIÉS POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LE SITE DIT DE LA « GRANDE COLLE »

47 - COMPTE DE GESTION 2022 DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

48 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

49 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL DES PENNES-MIRABEAU

RAPPORTEUR : Agnès PASQUALETTO-AMIEL

COHESION SOCIALE :

50 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 A L'ASSOCIATION " POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE"

51 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LA CROIX ROUGE FRANÇAISE"

RAPPORTEUR : Monique SLISSA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

52 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE EN PAYS D'AIX

PROTECTION DE LA FORET

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AMICALE DU COMITE COMMUNAL DES FEUX DE FORÊTS DES PENNES MIRABEAU

54 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LES PENNES MIRABEAU/SEPTÈMES LES VALLONS

RAPPORTEUR : Caroline TCHELEKIAN

JEUNESSE

55 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (EPE)

RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI

SPORTS

56 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LE PENTATHLON PENNOIS - EXERCICE 2023

57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE BOULISTE LA BOULE PLATE - EXERCICE 2023

58 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFERNET-CADIÈRE - EXERCICE 2023

59 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU/CADENEUX RUGBY - EXERCICE 2023

60 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU NATATION - EXERCICE 2023

61 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES MIRABEAU HAND-BALL - EXERCICE 2023

62 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L' ASSOCIATION SPORTIVE VÉLO CLUB SAINT ANTOINE LA GAVOTTE - EXERCICE 2023

63 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE LES ARCHERS PENNOIS - EXERCICE 2023

64 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR LES ASSOCIATIONS

RAPPORTEUR : Gérard VALAT

HANDICAP

65 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION " NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP "

RAPPORTEUR : Carine VASSALO

PETITE ENFANCE

66 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE MEDITERRANEE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) (Ex Relais Assistante Maternelle RAM)

67 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ASMAT POINT ACCUEIL

68 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2023 – 2026 ENTRE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU ET L'ASSOCIATION MICRO-BULLES POUR LA GESTION DE LA MICRO-CRÈCHE « BULLE D'AZUR »

RAPPORTEUR : Le Maire

RESSOURCES HUMAINES

69 - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES

70 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

71 - RECRUTEMENT ET FIXATION DE LA REMUNERATION DES VACATAIRES

MOTION DE SOUTIEN RELATIVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARDML SUDPACA À PROPOS DE FRANCE TRAVAIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2023

M. le Maire : Y a-t-il des questions ou des remarques ? Je mets aux voix.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27/04/23 : Demande de subvention auprès de la DRAC pour l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques.

En date du 04/05/23 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête présentée par « RUBNER CONSTRUCTION BOIS » devant le Tribunal Administratif de Marseille, demandant au juge des référés la condamnation de la commune au versement de la somme provisionnelle de 201 997,88 € dans le cadre du marché public portant sur les travaux de réaménagement des équipements publics du quartier de la Gavotte, assortie des intérêts moratoires et de l'indemnité pour frais de recouvrement ainsi qu'au paiement de 5 000 € HT.

En date du 07/06/23 : Avenant n°2 à l'acte constitutif d'une régie de recettes – location de salles municipales.

En date du 21/06/23 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par la « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE PEINTURE ET AMÉNAGEMENT » devant le Tribunal Administratif de Marseille, sollicitant la condamnation de la Commune au versement du solde de tout compte dans le cadre du marché public de travaux de réaménagement des équipements publics du quartier de la Gavotte.

M. le Maire : Nous avons un certain nombre de décisions prises par délégation du Conseil municipal. Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. AMARO : Dans ces délégations, M. le Maire, nous avons deux désignations d'avocats concernant le projet Gavotte avec des entreprises qui portent une démarche juridique auprès du Tribunal Administratif de Marseille : pour quelles raisons ? Cela a-t-il un lien avec le fait que la construction de la crèche n'ait pas encore débuté ?

M. le Maire : Absolument pas. Cela fait le lien avec le chantier proprement dit, c'est-à-dire que nous ne sommes pas d'accord avec des montants demandés. Qu'est-il mis en avant dans ces montants demandés ? C'est le retard dans la livraison puisque je vous rappelle que le chantier a eu lieu en pleine période de Covid, et une mécontente aussi sur le prix concernant l'augmentation au même moment et en partie pour les mêmes raisons des matériaux. Ce n'est donc pas lié à la crèche. C'est lié vraiment au chantier proprement dit. Il y a effectivement un désaccord. Pour être tout à fait précis, nous avons un désaccord avec cinq entreprises. Il y en a deux qui ont porté le fer. Nous-mêmes, conformément à ce qu'il faut, nous avons provisionné les sommes nécessaires au cas où l'on perdrait, et bien entendu, on ne va pas donner de l'argent comme ça sur la base du fait que nous ne sommes pas d'accord.

M. FUSONE : Oui, c'était l'objet de ma question. En fait, je ne comprends pas car le Covid n'était pas en 2019 mais en 2020, et tout devait être livré en 2019. Vous prenez l'excuse du Covid, je ne comprends pas très bien.

M. le Maire : Ce n'est pas moi qui prends l'excuse du Covid. Le chantier a eu lieu sur la période Covid 2019-2020, et il avait pris dès le début un certain retard lié à d'autres problèmes liés au permis de construire, et en particulier sur le fait qu'une partie du chantier est en zone inondable par rapport à de nouvelles dispositions qui sont liées au parc des Aygaldes. Le chantier a donc eu lieu vraiment pendant la période Covid. Pendant cette

période, cela a pris du retard pour les raisons sanitaires, et une augmentation de prix pour la question Covid mais aussi pour la question de l'augmentation du prix des matériaux.

M. FUSONE : Pour le problème de permis de construire, c'est vous qui avez délivré un permis de construire sur une zone en partie inondable et c'est le préfet qui vous a retoqué.

M. le Maire : Non, cela ne s'est pas passé comme ça. C'est après discussion en amont avec les services de l'État que nous avons pris du retard pour déposer le permis de construire. En aucun cas le permis n'a été retoqué, sauf que pour intégrer le parc des Ayalades, cela a pris un an à peu près.

M. FUSONE : D'accord, donc le retard est bien de votre fait.

M. le Maire : Tout est de ma faute, M. FUSONE, vous le savez.

M. FUSONE : Mais qui délivre le permis de construire aux Pennes-Mirabeau ? Ce n'est pas le Pape.

M. le Maire : Non, ce n'est pas le Pape. Mon ego n'en est pas encore à ce point. Mais si vous rentriez un peu plus dans le dossier, vous comprendriez mieux. Lorsque nous avons instruit le permis de construire, de nouvelles règles sont apparues et cela a été une discussion extrêmement tendue avec la personne de la DDTM qui instruisait le dossier, pour que finalement elle accepte les propositions que nous avons faites. Elles ont pris effectivement un certain retard et ont entraîné des modifications dans le concept pour des risques d'inondabilité.

M. FUSONE : D'accord, mais sur un PUI, une zone qui est inondable ne peut pas être changée en plein...

M. le Maire : Non, c'est là où vous vous trompez et que vous avez encore beaucoup à apprendre.

M. FUSONE : Non, pas du tout.

M. le Maire : Mais si, mais si, allez. Voilà, c'est donc de ma faute. On a pris un an de retard...

M. FUSONE : Vous parliez du Covid.

M. le Maire : Je parle du Covid car le chantier a commencé pendant le Covid. Le chantier n'a pas commencé avant la délivrance du permis de construire. Voyons, réfléchissez deux minutes. Nous avons pris du retard pour la délivrance du permis, oui. Mais le chantier a commencé après qu'on a eu délivré le permis de construire, pas pendant. Enfin, cela n'a pas de sens, nous n'aurions pas commencé un chantier comme ça. Il faut réfléchir un peu.

M. FUSONE : Oui, le chantier a commencé en 2017.

M. le Maire : Mais non. Les études ont commencé avant. Le chantier proprement dit a commencé avec un an de retard, et le gros du chantier a été en 2019- 2020. Que cela vous plaise ou pas, c'est comme ça que cela s'est passé.

M. FUSONE : Quand vous aviez présenté le projet, il devait être livré en 2019, pas en 2020.

M. le Maire : Mais nous avons pris du retard, il n'y a aucun doute. Nous avons pris du retard pour les raisons que je viens de vous donner concernant le permis, et nous avons ensuite pris du retard sur le chantier proprement dit. C'est indéniable, voyons. Indéniable.

Nous avons ensuite le tableau des marchés publics, je crois que Mme BALTZ voulait faire un commentaire là-dessus.

TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN AVRIL ET MAI 2023

Mme BALTZ : Bonsoir à tous. Je voulais vous parler des travaux de rénovation des installations des éclairages publics. Suite à cet appel d'offres, un marché subséquent a été attribué en juin pour la zone 1 qui a permis l'économie de 86 576 € HT par rapport au prix de l'accord-cadre. Le titulaire a donc valorisé les certificats d'économie d'énergie conformément au CCAP, et nous avons reçu un engagement d'EDF de versement d'une prime de 9 207 € au titre des opérations éligibles au CEE ; ces informations pour répondre concrètement à la question posée par Mme REYNAUD lors du dernier Conseil municipal sur ces certificats.

M. le Maire : Merci de ces précisions. Alors pour information, au-delà de l'aspect financier et juridique, les travaux de restructuration de la police nationale viennent de commencer et devraient normalement se terminer à la fin de l'année, et les travaux de rénovation des installations des éclairages publics permettraient d'avoir 100 % d'éclairage public à terme en LED, ce qui permet évidemment de faire des économies en fonctionnement importantes. Merci.

Mme FIORILE REYNAUD : Concernant le MAPA qui a été attribué sur les travaux de restructuration des bâtiments de la police nationale, le lot 7 SEBATO renonce à son offre : pourquoi ? C'est rare quand même un renoncement à une offre. Est-ce que le risque d'un dépassement de l'enveloppe ne va pas être engagé vu les montants aujourd'hui ?

M. le Maire : A priori, c'est que SEBATO est un lot serrurerie, ce qui ne devrait pas retarder quoi que ce soit et ne devrait pas impacter non plus le budget de façon considérable. Voilà, c'est à vérifier toutefois.

Mme FIORILE REYNAUD : Pourquoi a-t-il renoncé ?

M. le Maire : Je n'en sais rien. Je ne participe pas, comme vous le savez, aux marchés.

Mme BALTZ : Honnêtement, je ne me rappelle pas.

M. le Maire : Nous vous répondrons.

Mme BALTZ : Et il n'y avait personne de votre groupe à la Commission MAPA, donc...

Mme FIORILE REYNAUD : Cela faisait longtemps, Mme BALTZ.

M. le Maire : C'est exact, cela nous manquait. Donc je vous répondrai par écrit. Vous le notez, merci.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions

DÉLIBÉRATIONS

COHÉSION SOCIALE

SERVICE D'ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ACCORD-CADRE

Mme BALTZ : Cette délibération concerne le service d'entretien de la végétation. Il s'agit d'un accord-cadre avec un seuil maximum de 90 000 € par période, reconductible sur 4 ans, soit un seuil maximum total sur le total de marché de 360 000 € HT. Cet accord-cadre regroupe deux marchés échus permettant une meilleure gestion et vient en appui de trois services : les espaces verts, les sports, la propreté urbaine. Il comprend tout l'entretien des espaces verts, sauf celui du patrimoine arboré. La commission d'appel d'offres du 19 juin dernier a attribué ce marché à la société Espace Environnement.

M. le Maire : Question ? Remarque pour les espaces verts ?

M. AMARO : Juste une remarque sur la Commission MAPA. Effectivement, ce sont des commissions qui ont lieu en journée et en semaine, raison pour laquelle, parfois, nous avons des difficultés à être présents. En revanche, toutes les commissions qui ont lieu le soir, c'est-à-dire au-delà des heures de travail, nous étions présents. Par contre, à la commission Cohésion sociale n'étaient pas présentes : Mme AMIEL, Mme CHAVE, Mme TCHELEKIAN, et Mme COCH. Il est important de préciser toutes les informations, Mme BALTZ.

M. le Maire : Dont acte. Parfait. À part cette remarque, rien d'autre pour les végétaux ?

Mme BALTZ : Juste une petite précision, les commissions MAPA ou appels d'offres ont lieu le lundi matin à 9h.

M. AMARO : Comme vous le savez, 9h du matin, c'est plus un horaire de travail.

Mme BALTZ : Cela a été vu avec le groupe normalement en début de mandat.

M. AMARO : Oui, mais pas de souci.

Mme BALTZ : Nous ne pouvons pas faire autrement.

M. AMARO : C'est juste que vous utilisez cet argument car nous vous demandons de l'utiliser, donc vous faites de la politique politicienne. Je réponds juste avec des choses factuelles. Il faut dire quand les gens sont aussi absents dans votre majorité, car il y a des gens très souvent absents dans les commissions.

M. le Maire : Parfait. Cette remarque étant faite pour cette délibération, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 ASSOCIATION « SECOURS CATHOLIQUE »

Mme BALTZ : Subvention 2023 dont l'objet est l'aide à la personne dans le besoin. Trois référentes sont sur notre commune. C'est un partenaire de la ville qui œuvre avec le CCAS au quotidien par ses actions de solidarité. Nous vous proposons d'attribuer la somme de 900 €, dont 200 € de plus qu'en 2022 pour permettre l'achat d'une tonnelle pliable pour les quatre braderies annuelles.

M. le Maire : Et je tiens à préciser par ailleurs que le Secours Catholique restera dans son local aujourd'hui situé sous l'ancienne mairie de la Gavotte, qui va devenir la Maison du Bel Âge.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PROTECTION DE LA FORÊT

2 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX - AMICALE DU COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊT

Mme BOISGARD : Bonsoir, c'est une convention de mise à disposition de locaux. En effet, l'Amicale de la Réserve Communale de Sécurité Civile est hébergée dans les locaux de la Réserve. Cette convention a été établie afin de déterminer les modalités d'occupation.

M. le Maire : Solution qui avait l'air de convenir au CCFF, pour ceux qui sont venus à la dernière assemblée générale.

M. AMARO : Une petite question, M. le Maire. Il y a quelques jours, vous avez communiqué sur les réseaux sociaux sur l'organisation d'une réunion de préparation en cas d'éventuelles problématiques liées aux incendies cet été. Cela fait maintenant plusieurs années qu'on exprime le fait que l'intégralité des élus doit être actrice et surtout informée des démarches à suivre, des choses à faire en cas de problématique. À date, nous ne sommes pas formés depuis 10 ans. Nous le demandons chaque année. Nous ne sommes pas mis au courant des gestes, entre guillemets, de secours à apporter, et nous ne sommes toujours pas contactés en cas de problème. Nous aimerions donc que tous les élus, incluant Mme INAUDI, M. FUSONE et Mme COCH, nous puissions être intégrés aux démarches de formation. Face à un incendie, et malheureusement nous en avons connu pas mal ces derniers temps, je pense qu'il n'y a ni opposition ni majorité et on aimerait que, cette année, cela puisse changer. Cela fait plus d'une dizaine d'années qu'on vous le demande. Merci.

M. le Maire : Tout à fait. Bien...

M. AMARO : Tout à fait oui ou tout à fait non ?

M. le Maire : C'est à dire que ce qui s'est passé, c'était la réunion du Plan communal de sauvegarde. Or, le Plan communal de sauvegarde n'est absolument pas une formation mais une structure extrêmement formelle qui était co-présidée, alors en principe par le maire mais par délégation c'était Claude FARCI et Jean-Marc LEONETTI. Étaient associés, bien entendu, des partenaires comme le capitaine des pompiers. C'est une démarche formelle. Maintenant, si vous souhaitez qu'on organise quelque chose qu'on pourrait appeler une formation « conduite à tenir devant », moi je suis tout à fait prêt à le faire.

M. AMARO : Cela fait 10 ans que nous demandons cette démarche-là puisque nous avons tout à fait intégré que nous, nous intervenons en parallèle d'une organisation formelle. Mais typiquement, si nous prenons l'incendie de l'année dernière, si nous ne venons pas de manière forcée sur le terrain pour venir aider, personne ne vous appelle, et ce sont les forces vives qu'il faut contacter.

M. le Maire : Les forces vives, aujourd'hui, c'est extrêmement formalisé ces choses-là. Mais si vous voulez savoir comment on procède lors d'un Plan communal, ce n'est pas quelque chose de naturel.

M. AMARO : Il faut que ce soit tout le monde, vous avez raison, Mme CHAVE, mais il faut que ce soit tout le Conseil.

M. le Maire : Oui, c'est ce que j'allais vous dire, c'est un exercice auquel n'étaient pas invitées les personnes qui ne font pas partie du Plan communal.

M. AMARO : Non mais on demande une... Soit je m'exprime mal et je m'en excuse, mais ce n'est pas du tout ce que nous demandons. Nous demandons une déclinaison opérationnelle de formation qui suit ce Conseil, afin que tout le Conseil municipal soit formé et soit associé car il n'y a aucune association pour l'instant, que le Conseil municipal soit formé et associé en cas problème.

M. LEONETTI : En ce qui concerne les élus, nous n'avons pas de formation. Là, je vous confirme que c'était donc un exercice qui est tombé comme ça, le matin. Après, quand on est sur le lieu quand il y a un feu ou tout autre, c'est carrément les pompiers qui ont la main.

Nous, nous ne sommes là que pour constater les faits et éventuellement les relayer avec le Plan de sauvegarde. Nous n'avons aucune formation.

M. AMARO : M. LEONETTI, je m'inquiète des réponses qui sont faites. Encore une fois, nous ne revenons pas sur ce que vous avez fait en termes de réunion. Nous demandons une déclinaison opérationnelle pour le Conseil municipal en cas de pépin. C'est très simple. Si on reprend l'incendie de 2016, si nous avons encore un incendie comme celui-ci, que fait le Conseil municipal ? On se rend tous à Tino Rossi ? On va tous au Jas de Rhodes ? C'est une déclinaison opérationnelle en termes d'aide.

M. le Maire : Finissez, pardon. Le Conseil municipal ne fait absolument rien. L'organisation des secours, c'est le préfet et le maire concernant l'aspect politique entre guillemets, et les pompiers. J'étais là le 10 août 2016 et, croyez-moi, je m'en souviens comme si c'était hier. Pompiers, et après...

M. AMARO : Faisons une formation, vous nous dites le jour où il y a un incendie...

M. le Maire : Non, vous avez l'air d'exiger quelque chose qui ne relève pas du tout... Jamais je ne ferai appel aux élus.

M. AMARO : En août 2016, on a fait appel, et même aux agents, pour venir tenir la salle Tino Rossi pour accueillir les Pennois.

M. le Maire : Bien entendu, mais cela ne relève pas d'une formation.

M. AMARO : Non mais la formation peut être...

M. le Maire : Nous vous ferons passer la déclinaison, comme vous le demandez, du Plan communal.

M. AMARO : Ne nous organisons pas, OK.

M. le Maire : Bien. Pour le CCFF. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ACCESSIBILITÉ AUX DROITS

3 - REPRISE DE LA GESTION DE « L'ESPACE FRANCE SERVICES » PAR LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU

M. BOUCHET : Bonsoir à tous. Délibération n°3. Il vous est proposé ce soir de voter la reprise en gestion municipale de l'Espace France Services situé dans l'ancienne école maternelle du Saint-Georges depuis le 1^{er} février. Cette reprise aura lieu le 1^{er} septembre 2023, car à ce jour, c'est Synergie Family qui a la gestion, et vous le savez tous, la convention avec Synergie prendra fin le 31 août. Les priorités de cet espace sont les suivantes : renforcement de l'offre de services, ancrage local privilégié, engagement de résolution des difficultés rencontrées par les usagers et plus particulièrement par les Pennois, renforcement du maillage. Pour votre information, il faut savoir qu'en trois mois, 667 usagers ont passé la porte de l'Espace France Services, dont 506 Pennois, preuve de la nécessité d'un tel lieu.

Par ailleurs, afin de maintenir le niveau de qualité d'accueil, la ville s'engage à recruter en interne un agent supplémentaire en complément de l'agent déjà présent, qui sont et seront formés pour cet accueil, ce qui permettra à la ville de prétendre à une subvention de l'État. Enfin, pour renforcer la proximité de cet accueil et l'accompagnement personnalisé, depuis le début du mois de mai, l'offre de l'Espace France Services s'est enrichie du Bureau Municipal de l'Emploi, de la Mission Locale du Pays d'Aix, des permanences des agents du

PLI et du SPIP, des permanences des agents de l'Initiative Pays d'Aix, du CCAS, ainsi que des permanences de la plateforme juridique. Tout cela siégeait auparavant à l'ancienne mairie de la Gavotte.

M. le Maire : Question ? Remarque ?

Mme FIORILE REYNAUD : Quel va être le montant de la subvention de l'État ?

M. BOUCHET : Si je me souviens bien, c'est 30 000 € en une fois et reconductible.

M. le Maire : C'est la subvention de l'équivalent temps plein catégorie C+. Pas d'autre question ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

EMPLOI

4 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX

M. BOUCHET : Pour cette délibération, il vous est demandé d'approuver les deux conventions avec la Mission Locale du Pays d'Aix, la MLPA, considérant que ce travail collaboratif et partenariat entre nos deux entités, déjà très performant, doit être poursuivi et renforcé. Vous le savez, la mission principale de la MLPA est d'accompagner et orienter tous les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs projets.

Ainsi, la première convention concerne le partenariat et l'adhésion à la MLPA afin de continuer le superbe travail d'accompagnement effectué en partenariat avec la ville, son BME, envers le public ciblé. Il faut savoir que depuis trois ans, ce partenariat monte en puissance. Pour preuve, à partir du 3 juillet, en remplacement de l'agent à temps partiel partant à la retraite, nous aurons un agent à temps complet plus un conseiller contrat emploi jeune qui sera également conseiller relation entreprise, présent tous les jeudis sur site. Pour information, la cotisation se calcule en fonction du nombre d'habitants de la commune, dont le ratio est de 1,55 € par habitant. À noter que pour la première fois, l'Assemblée générale de la Mission Locale a été délocalisée d'Aix-En-Provence le 15 juin, et nous en sommes très fiers car nous les avons accueillis dans notre superbe écrin de l'Idéethèque, dont je remercie toute l'équipe qui a permis cet événement.

Enfin, la seconde convention découle de la première, à savoir la mise à disposition gratuite d'un bureau pour accueillir l'antenne de la MLPA qui, comme je vous l'ai dit lors de la délibération précédente, se situera à l'ancienne école maternelle du Saint-Georges, dans l'Espace France Services.

M. le Maire : Je rajoute qu'on a ouvert cette journée tous les deux et qu'ont été signalés un certain nombre de craintes concernant le devenir des Missions Locales, puisque devant être absorbées – on va employer ce mot – parce qu'on appelle France Travail. Cela fera l'objet d'une motion en fin de Conseil.

Des questions ? Des remarques concernant la Mission Locale ?

M. AMARO : Excusez-moi, je me permets d'intervenir car on vient de nous distribuer des documents. Concernant le parc photovoltaïque et donc la délibération qui arrive après, il y a 16 pages, des milliers de chiffres, il faut qu'on interrompe le Conseil pour pouvoir tout lire maintenant. On reprend dans une heure ? Que fait-on ?

M. le Maire : Absolument pas. C'est un loupé de la part de CVE et je ne voulais pas qu'il soit dit que ce n'est pas distribué. Il est bien évident que nous n'allons pas prendre connaissance de cela, voilà. Non, mais nous sommes d'accord, vous ne voterez pas ou vous ne participerez pas au vote. Je sais, je le reconnais. Quand il y a des erreurs, je les reconnais bien volontiers.

Mission Locale : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

ÉDUCATION

5 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET L'ASSOCIATION UFCV PACA POUR L'ORGANISATION D'UNE SESSION BAFA THÉORIQUE À DESTINATION DES PENNOIS (16/25 ANS)

Mme CHAVE : C'est une convention de partenariat entre la ville et l'association UFCV Paca pour l'organisation d'une session BAFA théorique à destination des Pennois de 16 à 25 ans. La ville prendra en charge pour un montant de 300 € par jeune la partie théorique du BAFA pour dix Pennois. Vous avez eu, ci-joint à la délibération, la convention de partenariat, le dossier d'inscription que chaque jeune doit compléter avec une lettre de motivation. Bien entendu, il convient de préciser que s'il y avait plus de dix jeunes à s'inscrire, nous ferions un tirage au sort. Les inscriptions se déroulent jusqu'au 1^{er} septembre. Elles vont commencer le 5 juillet. Suite à cela, début septembre, s'il le faut, nous ferons un tirage au sort pour pouvoir répartir tous ces jeunes Pennois.

M. le Maire : Question ? Remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. le Maire : Eu égard à la remarque que vous venez de faire, M. AMARO, sachez que je la partage complètement, que j'étais suffisamment en rogne d'avoir à distribuer ce document. Raison pour laquelle, après vérification, je retire la délibération 46, que vous ayez le temps d'analyser les choses. Sachant que pour le dossier proprement dit, qui sera donc présenté au mois de septembre, cela ne génère pas de retard. Donc la délibération 46 que M. MUSSO devait rapporter est retirée, et ce qu'on vous a distribué était l'annexe de cette délibération. Nous l'avons eue ce matin.

M. AMARO : Merci beaucoup car l'erreur est humaine, cela peut arriver à tout le monde.

M. le Maire : J'étais au Conseil de Métropole. J'arrive et on me dit ça, j'étais furax.

M. AMARO : Peu importe qui a fait l'erreur, le tout, c'est derrière de donner les actions nécessaires à ce que la consultation et l'analyse d'un dossier aussi important que celui-là ne se fasse pas en 10 secondes autour d'une table de 37 personnes.

M. le Maire : C'est exact.

SENIORS

6 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉNERGIE SOLIDARITÉ 13

Mme GIALLO : Bonsoir. Cette délibération concerne la subvention pour l'association Énergie Solidarité 13 située 35, avenue Victor Hugo. Le responsable est M. MARTIN Jean-Claude. Cette association organise tout au long de l'année les lotos dans nos foyers, des sorties et des voyages : trois sorties par mois environ pour tous leurs adhérents. Pour la fête des

grands-mères et des grands-pères, ils ont un cadeau ; pour Pâques, du chocolat. La subvention est de 1 600 €, identique à celle de l'année dernière.

M. le Maire : Question ? Remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

7 - CONVENTION DE PARTENARIAT VILLE DES PENNES MIRABEAU / ASSOCIATION CERCLE DE L'UNION DU PLAN DES PENNES

M. LEONETTI : Bonsoir à tous. Cela concerne le renouvellement de la convention de partenariat entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'association Cercle de l'Union du Plan des Pennes, présidée par M. Claude BETTINI, qui a pour but d'organiser des manifestations, des voyages et des concours de boules.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. LEONETTI : Une belle réussite encore cette année, pour les quatre jours de fête.

8 - CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE DU PAVILLON CYNÉGÉTIQUE

M. LEONETTI : Cela concerne une convention d'occupation précaire entre la commune et la Société de Chasse pour le pavillon cynégétique situé au 490, avenue de Provence.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9 - CONVENTION POUR LA LOCATION DU DROIT DE CHASSE EN FORÊT COMMUNALE

M. LEONETTI : Suite à l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau bureau, il convient d'actualiser la location du droit de chasse exercé en forêt communale. Le périmètre reste inchangé. Ce périmètre a été travaillé avec le service de l'urbanisme ainsi que les chasseurs après plusieurs réunions.

Monsieur le Maire : Question ? Remarque ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10 - DÉNOMINATION DE VOIE « CHEMIN DE L'ESCAPADE »

M. LEONETTI : Dans le but d'améliorer la localisation des administrés et compte tenu du nombre d'habitations dans ce chemin, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'identification de la voie qui prend naissance au 567, chemin du Thord Ouest. Elle sera dénommée chemin de l'Escapade.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

11 - CONVENTION DE SERVITUDE DE TRÉFONDS IMPASSE DES ÉCUREUILS

M. LEONETTI : M. PASQUIER, demeurant impasse des Écureuils, souhaite se raccorder au réseau d'assainissement. Pour cela, il doit traverser une partie de parcelle privée communale et nous devons établir avec lui une convention de servitude de tréfonds.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

12 - CONVENTION DE SERVITUDES ENEDIS - PARCELLE BD 009

M. LEONETTI : Cela concerne une convention de servitude avec ENEDIS sur la parcelle BD 009 pour raccorder 12 mètres de câble en façade dans le cadre de l'aménagement de la Maison du Bel Âge.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

13 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLES AD 169-170 ET AC 117-348

M. LEONETTI : Le département souhaite acquérir des biens qui sont la section AD 169-170 d'une contenance de 524 m² et 1 189 m², et la section AC 117-348 d'une contenance de 1 612 m² et 240 m². Ces acquisitions sont faites dans le cadre du projet d'aménagement d'entrée de ville de la RD 368 entre le giratoire de Charles de Gaulle et la RD 47C.

M. FUSONE : Oui, M. LEONETTI, pouvez-vous me dire où se trouve le skatepark s'il vous plaît ?

M. LEONETTI : Il n'y en a pas.

M. FUSONE : Pourtant, dans la délibération, dans le plan, il est bien expliqué qu'il y a un skatepark.

M. LEONETTI : Ah oui, mais c'est le BMX. Il y a une erreur, c'est le BMX.

M. FUSONE : Donc il faudrait être précis dans la gestion des données, car cela peut créer des problèmes.

M. le Maire : Ce sont des documents qui ont été transmis par le département.

M. FUSONE : Il est important de bien connaître la commune...

M. LEONETTI : La preuve que je la connais puisque je vous ai répondu tout de suite. Alors là, vous êtes mal placé pour me dire de ne pas connaître la commune.

M. FUSONE : Il faut croire que si.

M. le Maire : Je vous félicite.

M. FUSONE : Non mais il n'y a pas à féliciter, c'est qu'à un moment, cela peut poser des problèmes.

M. le Maire : Vous permettez. Je vous félicite de l'œil précis avec lequel vous avez regardé les délibérations. Je me pique de bien les connaître aussi et cela m'a échappé. Ce qui est amusant, c'est qu'au moment où vous l'avez dit, je tournais la page, je regarde skatepark, et j'allais faire la même remarque. Vous m'avez devancé. Bravo. Donc c'est bien le BMX.

M. FUSONE : Il serait bien quand même que les élus qui rapportent les délibérations prennent au moins un minimum le temps de les lire, n'est-ce pas ?

M. le Maire : Ça va, ça va.

M. FUSONE : On vous demande simplement de la rectifier car c'est problématique.

M. le Maire : Très bien. Donc M. LEONETTI, il faudra mieux regarder les délibérations à venir.

M. FUSONE : Ce n'est pas drôle.

M. le Maire : La 13, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32 - M. FUSONE – COCH ne participent pas au vote

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE AX 963

M. LEONETTI : Cela concerne la désaffectation et le déclassement de la parcelle AX 963 d'une contenance de 44 m². Cette parcelle n'est plus affectée à un usage public ou au service public et elle constitue un chemin d'accès sur des propriétés privées. Pour cela, nous devons la désaffecter et la déclasser.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER-LACROIX - FUSONE - COCH

15 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE - PARCELLE AX 963

M. LEONETTI : Sur cette parcelle, M. LA ROCCA souhaite acquérir 13 m². En fait, c'est une régularisation de fait et qui se trouve dans le prolongement de son terrain. Elle sera vendue au prix de 2 850 €.

M. le Maire : Prix des domaines. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER-LACROIX - FUSONE - COCH

16 - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°117x22

M. LEONETTI : Nous devons retirer une délibération que l'on avait passée avec Lafarge pour le demi-échangeur, car après vérification, il y a une erreur de 11 m². Pour cela, nous devons la retirer.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

17 - DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES BP 46-49 - PARCELLES BO 116-67-68-117 - PARTIE DU CHEMIN CARRAIRE ARLÉSIENNE

M. LEONETTI : Nous devons procéder au déclassement et à la désaffectation des parcelles 46-49, de la BO 116-67-68-117 chemin Carraire des Arlésiens. Toujours pareil. C'est une délibération que l'on avait passée avec la société Lafarge pour le demi-échangeur.

M. le Maire : Je rappelle qu'au-delà des détails de parcelles, c'est pour un projet extrêmement important qu'est le demi-échangeur sur l'A55, qui améliorera considérablement le trafic des poids lourds à destination des installations classiques que sont non seulement Lafarge mais aussi les deux autres : la carrière Samin et Suez.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

18 - RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N°01x23

M. LEONETTI : C'est un retrait de la délibération n°01x23, toujours en ce qui concerne Lafarge. Nous avons les bonnes contenances et pour rappel, c'était 11 m².

Mme COCH : Je reviens sur la précision des délibérations. Effectivement, faire venir une délibération pour après la retirer puis la remettre, non seulement cela crée des problématiques au niveau des contrats et des mandats, mais en plus, cela crée une problématique de flou notamment dans la lecture des délibérations par le Conseil Municipal et plus simplement par tous les Pennois. Une nouvelle fois, loin des boutades de tout à l'heure, je voulais juste rappeler, je sais que c'est compliqué, qu'il faut vraiment être très pointilleux sur les contenances et sur la rédaction des délibérations.

M. le Maire : Mme COCH, vous avez totalement raison. Là, ce sont des éléments qui nous viennent de Lafarge. Vous savez, on est dans un moment où tout le monde... Non mais ne prenez pas vos airs, votre air indigné. Nous travaillons tous à flux tendu, mes services les premiers. Alors, on va considérer, comme l'a dit M. FUSONE tout à l'heure, que je suis le seul responsable de ces erreurs. Mais bien entendu, Madame, je veille du mieux possible à ce qu'il y ait le moins d'erreurs possibles. Et croyez-moi, les services aujourd'hui travaillent

plus qu'à flux tendu. Et les élus qui portent cela, eux aussi. Mais vous avez raison, il n'y a pas de polémique, vous avez raison. Nous ferons le maximum pour que cela se reproduise le moins possible.

La 18, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

19 - CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER DE LA COMMUNE PARCELLES BP 46-49 - PARCELLES BO 116-67-68-117 - PARTIE DU CHEMIN CARRAIRE ARLÉSIENNE

M. LEONETTI : La 19 est la cession d'un bien immobilier, des parcelles BP 46-49, BO 116-67-68-117, du chemin Carraire des Arlésiens, pour Lafarge, pour le demi-échangeur.

M. FUSONE : Il y a vraiment quelque chose que j'ai du mal à saisir car vous nous expliquez que nous travaillons et que vous travaillez à flux tendu, et quand je vois le budget au niveau du fonctionnement de la mairie et au niveau des salaires qui sont de 15 % en plus que la moyenne nationale, pas 1 ou 2 %, 15 %, et vous travaillez en flux tendu. Il y a quand même un gros problème. Et après les délibérations, encore une fois de plus, elles doivent être vérifiées par les élus qui sont, je vous le rappelle, un petit peu rémunéré pour cela. Les Pennois vous payent pour cela. Ils ne vous payent pas pour aller voir les matchs de rugby le dimanche ou pour aller tenir la buvette lors des fêtes. Voilà, on vous paye pour travailler.

M. le Maire : Je ne peux pas regarder les erreurs de ce type qui relèvent plus de coquilles qu'autre chose. Alors maintenant, si vous voulez passer vos Conseils Municipaux à me stigmatiser là-dessus, grand bien vous fasse. Je fais de mon mieux, c'est tout ce que je peux vous dire. Je suis loin d'être parfait. Voilà.

M. LEONETTI : Et en ce qui me concerne, soyez autant présent que moi sur le terrain et, après, on en reparlera.

M. le Maire : La 19, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Tu t'abstiens ? D'accord. Alors, je voudrais rappeler quand même, pour ceux qui s'abstiennent comme pour ceux qui votent, que ce projet est un projet – excusez-moi du peu – qui date de 1992, qui avait été monté à l'époque par M. MELLAN qui était maire plus ou moins en opposition avec la ville de Marseille ; le maire de l'époque était M. VIGOUROUX. Le projet avait été torpillé pour des raisons purement techniques. Il est tombé dans les oubliettes de nombreuses années, et après, il s'est avéré qu'effectivement, il pouvait avoir une nécessité. Alors de la part de M. FUSONE, je ne suis pas étonné, de Rosie davantage dans la mesure où pour la simple et bonne raison que ce projet va économiser de façon considérable l'usage de la route par les poids lourds et en matière d'empreinte carbonée. Mais bien sûr, tu es libre de voter contre.

Mme INAUDI : Je comprends mais ce qui me gêne dans ce projet, c'est le chemin de Carraire.

M. le Maire : Il est certain que ce tracé est en pleine colline comme on dit dans le Midi, mais les avantages à mon avis, pour ne parler que davantage environnementaux, parce que les avantages économiques de Lafarge sont évidents. On ne va pas se raconter des histoires, ce n'est pas une entreprise de philanthropie. Mais vraiment, les nuisances en matière de transport et en matière d'empreinte carbonée sont vraiment importantes. Je n'ai pas les chiffres en tête, on les avait dans le premier rapport. Mais je comprends très bien la position.

Mme INAUDI : C'est pour cela que je n'ai pas voté contre mais que je m'abstiens.

M. le Maire : Il n'y a pas de souci, très bien.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTION : 3 – M. FUSONE – COCH - INAUDI

20 - APPROBATION DU COMPTE RENDU POUR L'ANNÉE 2022 À LA COLLECTIVITÉ ÉLABORÉ PAR LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES (CRAC) ZA LES SYBILLES

M. LEONETTI : Cela concerne le compte rendu annuel aux collectivités, le CRAC, pour l'année 2022, élaboré chaque année entre la SPLA ZA Les Sybilles et la commune. Le montant des dépenses a été arrêté à 10 324 754 €, une diminution par rapport à 2021 car les VRD étaient terminés, et le montant des recettes est de 14 276 767 €. Pour rappel, cette zone regroupe 11 lots sur laquelle il y a pas mal de Pennois et surtout de très belles enseignes qui y viennent. Cela dégagera un bénéfice de 3 952 000 € environ pour la commune. Je tiens à remercier M. BOUCHET qui, au travers du BME, travaille avec les entreprises déjà en place pour faire travailler des Pennois et c'est chose faite.

M. le Maire : C'est une belle zone d'activité. Je mets aux voix. Qui est pour ? Cela m'aurait fait mal que tu votes contre 4 M€ d'euros qui rentrent dans les caisses de la commune. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 8 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER-LACROIX - FUSONE - COCH

21 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DES CHASSEURS DES PENNES MIRABEAU

M. LEONETTI : Nous revenons sur les chasseurs. C'est l'attribution de subvention à la Société de Chasse qui a un projet d'acheter du matériel pour entretenir les pistes et les chemins forestiers, pour un montant de 2 000 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. LEONETTI : Je remercie d'ailleurs les chasseurs pour le travail effectué dans les massifs et les sentiers, et aussi encore un grand merci pour le superbe concours qu'ils ont fait de chiens courants.

22 - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, LA SOCIÉTÉ PROVENCE TLC ET LA COMMUNE DES PENNES MIRABEAU RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE RÉCUPÉRATION DE TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE EN VUE DE LEUR RÉUTILISATION/RÉEMPLOI

M. LEONETTI : La métropole a lancé un AMI afin d'organiser le ramassage des colonnes installées sur le domaine public. Ces colonnes servent à récupérer du linge, du textile, des chaussures, en vue d'une seconde vie. C'est donc la société TLC qui a eu le marché.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

TECHNIQUE

23 - CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX INTÉGRATION DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT PROGRAMME 2023 SMED/13LES PENNES MIRABEAU RD368 ENTRE LE CHEMIN DE LA FERME ET LA RD47c

M. LEUCA : Bonsoir. C'est une convention de financement de travaux avec le SMED, c'est-à-dire le Syndicat Mix d'Énergies du Département 13. Cela concerne la requalification de la RD368 et l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications. Alors la première – si nous pouvons mettre les deux conventions en même temps – pour la téléphonie se monte à 86 989 €. La deuxième pour la partie électrique : 211 000 €.

M. le Maire : C'est dans le cadre du projet de la requalification de la RD368, vous l'aurez compris. Des questions ? Des remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

24 - CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX INTÉGRATION DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE DANS L'ENVIRONNEMENT ARTICLE 8 : PROGRAMME 2023 AMED/13LES PENNES MIRABEAU RD368 ENTRE LE CHEMIN DE LA FERME ET LA RD47c

M. le Maire : La 24 : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

CULTURE

25 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE/MISE À DISPOSITION D'UN AGENT D'ACCUEIL

M. LONG : Bonsoir Mesdames, Messieurs. Il s'agit de l'attribution de la subvention au Syndicat d'Initiative pour couvrir les frais de personnels mis à disposition de ce syndicat d'initiative pour un montant de 38 650 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

26 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION À L'OMBRE BLEUE DE L'OLIVIER

M. LONG : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association à l'Ombre Bleue de l'Olivier, qui est représentée par Mme GIULLY Josiane, pour un montant de 300 €. Vous pouvez voir les œuvres dans le hall d'entrée de l'Hôtel de Ville à l'heure actuelle.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

27 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION A2PV

M. LONG : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association A2PV, représentée par M. CARACCI, pour un montant de 1 500 €.

M. le Maire : Une question ?

M. FUSONE : Plutôt une remarque. Vous avez arrêté de filmer le Conseil municipal sous prétexte que cela coûtait de l'argent, et désormais, c'est un dactylographe qui est là et qui fait un PV des échanges que nous avons eus. Néanmoins, c'est la double peine, car c'était l'association qui filmait le Conseil municipal. Donc désormais, on va payer un dactylo, et en plus, nous allons continuer à payer l'association qui filmait le Conseil municipal. Alors nous voyons bien qu'au final, ce n'est pas une question financière que l'arrêt de filmer les Conseils municipaux. Au vu des dernières délibérations où M. LEONETTI ne connaissait même pas ses délibérations, nous comprenons que vous ayez refusé et arrêté de filmer le Conseil municipal. Néanmoins j'ai une question, cela a-t-il été décidé au sein du Conseil des aînés ?

M. LONG : L'attribution de la subvention à A2PV a toujours existé. Il y avait une convention particulière pour filmer les Conseils municipaux et donc une rémunération particulière. Ce n'est donc pas une double peine, comme vous dites. C'est tout simplement que cette association n'était pas constituée pour filmer spécifiquement les Conseils municipaux. Pendant un temps, cela a été le cas. Et à l'heure actuelle, nous revenons sur simplement une activité d'association que nous subventionnons dans le cadre normal des activités qui sont promouvables sur la commune.

M. FUSONE : Ce n'est pas l'objet de ma question. Deuxièmement, c'est une association qui n'a pas toujours été subventionnée pour filmer le Conseil municipal car, avant, c'était une entreprise privée qui filmait le Conseil municipal et, après, ils ont été choisis. Donc déjà, ce que vous dites est faux. Et deuxièmement, ma question... Oui, mais si vous dites quelque chose de faux, je suis désolé, M. LONG, il faut quand même connaître un petit peu vos dossiers. Et ma question est la suivante : cela a-t-il été décidé lors du Conseil des aînés ?

M. LONG : Ce que je vous ai dit est totalement vrai, M. FUSONE. C'est vous qui faites un amalgame dans votre esprit. Il faudrait quand même que vous soyez un peu plus clair. L'association avait eu une convention particulière à un moment donné pour filmer les Conseils municipaux. Point barre. Là, nous subventionnons une activité... M. FUSONE, je n'ai pas terminé. Cela n'a peut-être pas toujours été le cas, mais cela l'a été à une période. Nous avons passé une convention particulière avec cette association pour couvrir les Conseils municipaux, et puis avant, il y avait une entreprise. Là, nous sommes revenus et nous votons une subvention à cette association pour son activité qui est promouvable dans les critères que nous avons choisis. Voilà.

M. FUSONE : D'accord, nous allons donc les financer maintenant, plus un dactylographe.

M. le Maire : Non, nous finançons – je crois que M. LONG a été très clair – le pôle associatif et non pas la retransmission. D'autant que vous parlez de double peine, effectivement, le texte qui était sorti et sur lequel on s'est appuyé provoquait une double peine financière puisqu'il aurait fallu à la fois payer les frais de sténotypie et les frais de retransmission pour un total de 20 000 €. Donc cela a été divisé par deux environ. Voilà, c'est aussi simple que cela, quoi que vous en pensiez. Puis, cela vous donne tellement le plaisir d'enregistrer vous-même... Mais vous avez cette manie de couper. Je disais, cela vous donne le plaisir d'enregistrer vous-même avec toutes les coupes que vous jugez utiles quand vous les mettez. Alors maintenant, je vous redonne la parole, si vous voulez la reprendre.

M. FUSONE : Cela ne faisait pas 20 000 €, c'était 9 500 € pour la convention pour filmer et, le dactylographe, c'est 6 500 €.

M. le Maire : Cela fait donc 18 000 €.

M. FUSONE : 16 000 €.

M. le Maire : C'est à dire à peu près la moitié.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH

ABSTENTION : 0

28 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION CANTAREN

M. LONG : Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association Cantaren, qui est représentée par sa présidente Mme SAUVADET, pour un montant de 1 500 €, dans le cadre de la pratique du chant. D'ailleurs, ceux qui ont été à la Fête de la musique ont pu voir cela.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

29 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DES ARTS

M. LONG : Il s'agit d'une subvention pour les Amis des Arts pour un montant de 600 €, attribués à cette association qui est représentée par Michèle NICOLAÏ.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SYNDICAT D'INITIATIVE

M. LONG : Il s'agit cette fois-ci de l'attribution d'une subvention à l'association du Syndicat d'initiative, représenté par M. PALMESANI. Il s'agit là d'un montant de 3 150 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. AMARO : Pardon, c'était juste pour intervenir sur le Syndicat d'initiative. Typiquement, nous ne rentrons pas dans ce jeu-là car nous estimons que nous ne sommes pas dans une cour d'école. Mais si nous reprenons ce que faisait Mme BALTZ, nous trouvons dommage qu'au Syndicat d'initiative, M. LONG n'ait pas été présent pour assurer le suivi de l'association, alors que nous en sommes le rapporteur. Enfin, vous voyez, Mme BALTZ, pour la prochaine fois, il faudra éviter d'être plutôt vectrice d'untel ou untel est absent. Si nous faisons le tour, tout le monde est absent à un moment donné, dont M. LONG qui rapporte ce soir une délibération dont il n'a pas suivi l'AG.

M. le Maire : M. AMARO, vous voulez que je vous dise, vous avez raison. L'assiduité, ce n'est pas là où les uns et les autres sont les meilleurs. Je revendique quand même une

assiduité assez exceptionnelle. J'étais au Conseil de Métropole que j'ai quitté en courant pour arriver à l'heure, mais effectivement, l'assiduité des élus, toute tendance politique confondue, n'est pas toujours exemplaire, que ce soit dans le travail proprement dit de commission – le Conseil municipal dans l'ensemble, ça va – comme au travail de représentation et cela compte aussi, en particulier lors de représentation un peu symbolique.

M. AMARO : Ce n'est pas tant un problème d'assiduité, car tout le monde a sa vie professionnelle, et cela s'entend que tout le monde ne puisse pas toujours être présent. C'est pour cela qu'il faut arrêter de toujours...

M. le Maire : Bon, nous ne le ferons plus. Enfin, ce n'est pas moi qui l'ai fait. Allez, Joëlle, soit sage.

M. LONG : M. BOUCHET était présent.

M. BOUCHET : Juste une information M. AMARO, je suis le représentant auprès des administrations du Syndicat d'initiative. Je donne les informations aux élus qui en demandent, et ensuite, je laisse au président de la commission et notamment au responsable délégué à la culture la délibération que présente très bien M. LONG.

M. le Maire : Effectivement, ce n'est pas simple d'être élu aujourd'hui et j'en conviens.

31 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE COMPAGNIE PADAM NEZI

M. LONG : Il s'agit d'une convention de résidence artistique avec la compagnie Padam Nezi, qui est représentée par le M. Anthime CAPRIOLI, et qui présentera un spectacle « Au fond des ténèbres, l'étincelle ».

M. le Maire : Très bien. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

32 - CONVENTION DE RÉSIDENCE ARTISTIQUE COMPAGNIE LA NAÏVE

M. LONG : Une convention de résidence artistique avec la compagnie La Naïve, représentée par Michèle ALBERTELLI, pour un spectacle qui s'intitule « La lionne ».

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

33 - CRÉATION DE TARIF BORNES D'ARCADES ID GEEK DE L'IDEETHEQUE

M. LONG : Il s'agit d'une création de tarif pour les bornes d'arcades qui vont être installées à l'ID Geek, d'un montant de 1 € le jeton qui donnera droit à un accès et à 4 crédits de jeu.

M. le Maire : Qui est pour ?

M. LONG : Mme FIORILE veut poser une question.

M. le Maire : Excusez-moi.

Mme FIORILE REYNAUD : Je voulais savoir si les bornes avaient été achetées. Et si elles ont été achetées, à quel coût ?

M. LONG : Pour les bornes, c'est en cours. Il s'agit d'une borne multijeu Sega originale et d'une borne OAK. De cette dernière borne, il n'y en a que deux en service en France à l'heure actuelle, c'est ce que je peux vous dire.

Mme FIORILE REYNAUD : Et le coût ?

M. LONG : 10 000 € les deux.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

34 - MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR À DESTINATION DES USAGERS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE / DANSE / THÉÂTRE PIERRE BARBIZET

M. LONG : Il s'agit de la mise en place d'un règlement intérieur à destination des usagers de l'École de musique, de danse et de théâtre Pierre Barbizet.

M. le Maire : Question ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

35 - CRÉATION DE TARIFS DE MISE À DISPOSITIONS DE SALLES À DESTINATION DES USAGERS DE L'ÉCOLE MUSIQUE / DANSE / THÉÂTRE PIERRE BARBIZET

M. LONG : Nous votons la création de tarifs de mise à dispositions de salles à destination des usagers de l'École de musique, de danse et de théâtre Pierre Barbizet. La salle Atmosphère pour 15 personnes sera mise à 10 € de l'heure pour les groupes. La salle Mac avec 6 personnes maximum, pareil : 10 € de l'heure. Et le Jas Rod avec 10 personnes maximum : un forfait de 60 € pour 2h30 de répétition et toute heure supplémentaire sera facturée 20 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

36 - CONVERSION D'UNE CONCESSION TRENTENAIRE SISE AU CIMETIÈRE DES CADENAUX EN CONCESSION PERPÉTUELLE - Monsieur SERRE Jean

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. La première délibération, c'est une conversion d'une concession en concession perpétuelle. Nous sommes au cimetière des Cadeneaux. Il s'agit de la famille SERRE et la conversion nous a amenés à un remboursement de 182 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

FINANCES

37 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT DOTATION « FONDS VERT » 2023

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation du Fonds vert 2023. Ce sera exactement la même que la 40, donc je vais vous présenter les deux en même temps. En fait, nous allons entreprendre un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux afin d'évaluer plus précisément le niveau de consommation énergétique de ces bâtiments dans le cadre de la stratégie de rénovation énergétique. Pour pouvoir obtenir une subvention exceptionnelle de la part du département, il fallait qu'il y ait un co-financement, et c'est pour cela qu'il va être représenté à la fois au Conseil départemental et à l'État ; dans la présente délibération au Fonds vert. Le montant total est de 60 000 €, et nous avons décidé de répartir la subvention à hauteur 70 % pour le Conseil départemental – ce sera la délibération n° 40 – et, concernant l'État, à hauteur de 10 %. Sachant que c'est l'année d'ouverture pour pouvoir faire ces audits énergétiques et que, maintenant, si nous ne présentons pas un audit énergétique lorsque nous voulons rénover un bâtiment communal ou quel qu'il soit, nous n'aurons absolument pas de subventions. Il faut donc impérativement les passer et c'est pour cela qu'il est primordial pour nous de pouvoir réaliser l'ensemble de ces audits.

M. le Maire : Petite précision supplémentaire et désagréable, c'est qu'en principe, l'État ne donnerait pas le Fonds vert aux communes qui sont carencées en logements sociaux, qui comme vous le savez, nous faisons partie. Je m'en suis ouvert avec un petit groupe de maires il y a deux à trois semaines, auprès de Dominique FAURE qui est la ministre déléguée en charge des collectivités locales. Elle en a pris bonne note. De toute façon, nous faisons la demande de subvention et on verra bien.

M. MUSSO : Nous avons effectivement un maximum de 80 % de subvention. Aujourd'hui, nous sommes à 9 % de logements sociaux sur les 25 % que nous devrions atteindre. Nous avons fait le choix de cette répartition : 70 % sur le Conseil Départemental et 10 % sur le Fonds vert de l'État. Donc ces 10 %, a priori, nous ne devrions pas les avoir, mais nous tentons quand même le coup.

M. le Maire : Question ? Remarque ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

38 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU F.N.C.C.R ET CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME CEE ACTÉE, SOUS-PROGRAMME LUM'ACTE

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande d'aide financière au FNCCR et d'une convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme CEE ACTÉE, sous-programme LUM'ACTE. Nous sommes sur un montant de 84 400 €. Il s'agit du Schéma directeur d'aménagement lumière et du remplacement de 2 380 luminaires par un éclairage LED. Nous avons fait une demande de subvention auprès du « Fonds vert » pour soutenir ce projet et nous prévoyons également de faire une demande de financement auprès du département via le contrat départemental pour la transition écologique. Le FNCCR, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, peut nous apporter son soutien dans le cadre de ce programme LUM'ACTE, et nous accompagne dans ce projet de rénovation de notre parc d'éclairage public. Le soutien concerne en fait principalement la réalisation d'un audit patrimonial, soit 4 805 points lumineux que nous avons sur la commune. Nous verrons l'état de vétusté de ces différents points et de quelle manière il faut agir. Il s'agit également de pouvoir mettre à jour le Schéma directeur d'aménagement lumière. Nous sommes sur un montant total de 84 400 €.

M. le Maire : M. LEUCA, vous qui portez le dossier d'un point de vue technique, vous voulez rajouter quelque chose à ce qui a été dit ?

M. LEUCA : Nous allons commencer incessamment sous peu le premier projet. Il y aura à peu près 300 luminaires à remplacer. Le marché a été attribué. Cela s'est bien passé puisque sur une estimation qu'on avait faite sur un peu plus de 200 000 €, le premier marché est tombé à 168 000 €. La concurrence entre les différentes sociétés a donc bien fonctionné et nous sommes arrivés à avoir des prix très compétitifs. Dans le courant du mois de juillet, la campagne va démarrer et devra se terminer au 31 décembre 2024.

Mme FIORILE REYNAUD : Je ne dois pas comprendre, car nous lançons un audit alors que vous commencez les travaux. Je ne comprends pas.

M. LEUCA : L'audit est déjà fait.

Mme FIORILE REYNAUD : Nous demandons des fonds pour un audit qui a déjà été réalisé ?

M. LEUCA : Eh oui, car il faut qu'on nous aide. Maintenant que nous sommes au courant, nous demandons l'audit. Puisque nous sommes en train de le faire, si nous pouvons nous faire rembourser.

M. le Maire : Tant que nous n'avons pas payé, nous sommes éligibles.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

39 - DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE « L'AIDE À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande de subvention départementale dans le cadre de « l'Aide à la transition énergétique ». Là, nous sommes devant le Conseil départemental. Il s'agit du remplacement de l'éclairage existant dans les bâtiments communaux, plus précisément, le gymnase Colas, la salle Tino Rossi, et les écoles communales : cinq groupes scolaires sur les sept puisque cela a été fait à la Renardière l'année dernière et, à Claudie Haigneré, il n'y a pas lieu. Nous sommes sur un montant de 70 000 € et les économies d'énergie attendues sont, pour la salle Tino Rossi, d'à peu près 87 %, et à Colas de 47 %.

M. le Maire : Des questions ? Des remarques ? Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

40 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT « AIDE EXCEPTIONNELLE »

M. MUSSO : La 40, nous l'avons déjà vu. Tout à l'heure, nous avons développé sur l'État et le Fonds vert avec 10 %, et là, on fait la demande concernant « l'aide exceptionnelle » au Conseil départemental. Nous demandons 70 % de subvention pour pouvoir réaliser des audits énergétiques.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

41 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX TRAVAUX DE PROXIMITÉ

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide aux travaux de proximité, délibération que nous avons déjà passée le 27 avril 2023. Pourquoi la repassons-nous ? Elle est exactement pareille aussi bien sur le fond que sur la forme à un détail près, il nous a été demandé de la part du Conseil départemental, puisqu'une collectivité s'était fait retaper la demande de subvention car ne figurait pas dans le tableau l'autofinancement de la commune qui est à hauteur de 30 %, donc pour chacune des opérations, vous avez du coup cette colonne qui a été rajoutée par rapport à la délibération qui vous a été présentée le 27 avril dernier.

M. le Maire : Donc de la précision, très bien.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

42 - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉGIONAL
« ACQUISITION D'UN VÉHICULE PORTEUR D'EAU POUR LE CCF/RCSC »

M. MUSSO : Une demande de subvention dans le cadre du Programme régional. Il s'agit ici de l'acquisition d'un véhicule porteur d'eau pour la Réserve communale. Nous avons déjà fait une demande de subvention au département. Là, nous la portons à la région Sud. La part de subvention peut aller jusqu'à 30 % pour un véhicule qui est à 64 000 €. On devrait potentiellement avoir 19 200 €. Par rapport à la délibération qu'on avait présentée au département, une petite précision, il y a deux numéros d'écart. Le véhicule que nous avons visé au départ n'est plus disponible, et il s'agit de refaire la peinture qui nous coûte un peu plus.

M. le Maire : Donc nous demandons quelque chose à la région là, si j'ai bien compris.
M. FUSONE, il faudra suivre cela de près. Je compte sur vous.

M. FUSONE : Avec plaisir.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

43 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX PROPRIÉTAIRES PRIVÉS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « AIDE À L'EMBELLISSMENT DES FAÇADES ET PAYSAGES DE PROVENCE »

M. MUSSO : Il s'agit d'une demande financière au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et l'attribution d'une subvention aux propriétaires privés dans le cadre du dispositif « d'embellissement des façades et paysages de Provence ». Nous avons déjà passé la délibération puisque nous avons la possibilité, dans le cadre de la rénovation du centre ancien, d'avoir des subventions qui pouvaient aller à 50 %. Nous avons passé une première délibération pour aller jusqu'à 70% des travaux, sur lesquels la commune a abondé de deux manières : par une subvention forfaitaire de 500 € pour les rénovations qui concernent les façades mitoyennes et également de 400 € pour compenser les coûts supplémentaires qui seraient liés à la pose d'un échafaudage en raison de la présence de fonds rocheux. Pour le moment, c'est une délibération que nous risquons de repasser à l'avenir car, pour le moment, nous avons deux dossiers qui sont arrivés à maturité et pour lesquels les travaux vont débiter, pour un montant total de 111 339 €. La subvention accordée par la commune serait de 67 900 € et nous sollicitons 70 % au Conseil départemental.

M. le Maire : Et le résultat est fort beau.

M. MUSSO : Sachant que nous aurons un financement de 30 % au démarrage et 70 % à la réception des travaux.

M. le Maire : Je rappelle qu'on s'appuie pour le faire sur les conseils du CAUE dont Agnès est membre et qui nous apporte son expertise en matière esthétique et sur le matériel.

M. FUSONE : Juste une question : avenue Victor Hugo, c'est à quel numéro ?

M. le Maire : Si vous voulez savoir si c'est ma maison, la réponse est non. Non mais toute plaisanterie mise à part, j'ai refait toute ma façade il y a de nombreuses années sans demander un sou d'argent public alors que je pouvais le faire. Alors le numéro, je ne sais pas si c'est écrit, mais quand vous rentrez, c'est au niveau du pont dans le virage, cette très belle maison qui a été complètement refaite dans le virage, juste au-dessus du Merlançon. Très beau.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

44 - CONVENTION D'EXÉCUTION ET DE MANDAT DE GESTION DE L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PARC DE VÉHICULES INDUSTRIELS

M. MUSSO : 44 et 45, ce sont les mêmes types de délibération. La 44 concerne la convention d'exécution et de mandat de gestion de l'entretien et maintenance du parc de véhicules industriels. Et la 45, exactement la même chose pour les véhicules légers. Si vous permettez M. le Maire, je vais commencer par la 45. En fait, on avait déjà le premier marché qui arrive à échéance le 9 juillet 2023. Donc, nous avons expérimenté en passant par l'UGAP et l'entreprise FATEC pour l'entretien et la réparation des véhicules légers, ce qui permet de pouvoir aller directement chez un certain nombre de prestataires sur la commune avec une facilité à la fois de gestion et des coûts plus avantageux pour la collectivité. Fort de cette expérience réussie, nous allons renouveler le contrat jusqu'au 9 juillet 2027. De la même manière, nous proposons de le faire pour les véhicules industriels.

M. le Maire : Question ? Remarque ?

M. FUSONE : Oui M. MUSSO, une question : par exemple, si un véhicule léger crève sa roue, comment cela se passe ?

M. MUSSO : Il va au garage pour la réparer.

M. FUSONE : Expliquez un petit peu le déroulement, puisque vous rapportez et vous devez savoir.

M. MUSSO : Je rapportais la partie technique des finances. Donc, en fait, quand on crève sa roue, les véhicules ont une assurance, on appelle l'assureur qui vient récupérer le véhicule si nous ne pouvons pas intervenir sur place et l'emmène au garage agréé qui va réparer la roue. C'est bon ?

M. FUSONE : C'est ça, donc vous avez trois intermédiaires : le téléopérateur, le dépanneur et le garage. Et vous êtes en train de nous expliquer que vous avez réalisé des économies par rapport au garage municipal qui venait et changeait directement la roue. Il n'y avait pas besoin de payer un téléopérateur ou un dépanneur.

M. MUSSO : Il s'avère que la crevaison de roue n'était pas la panne la plus fréquente.

M. le Maire : Non, mais quand bien même. Si vous permettez et pour l'avoir constaté de mes propres yeux, pour avoir vu des véhicules municipaux amenés à des garages de la commune pour des babioles, des réparations, c'est suite à cela que j'ai pris cette décision.

Alors après, quand on crève une roue, cela ne passe pas par trois intermédiaires... Mais non. À la limite, ce peut être fait localement d'une part puisque changer une roue, même moi qui ne suis pas trop manuel, j'y arrive. Et je peux vous dire que c'est beaucoup plus cohérent de prendre en charge les petites réparations sur les véhicules légers comme les véhicules lourds, dans le cadre d'un marché de l'UGAP. Ce n'est pas pour le plaisir, croyez-moi. Peut-être que Jean-Marc a quelque chose à rajouter ?

M. LEONETTI : C'est sûr que si la crevaison est sur la commune... Autrement, il y a toujours le mécanicien au service technique malgré qu'il soit aussi affecté à la logistique. Mais il y a des interventions, il est là pour ça, il peut intervenir sur des petites bricoles.

M. FUSONE : Vous avez vendu le pont, vous avez vendu les bijoux de famille du garage.

M. le Maire : Je mets aux voix. Il y en a deux : la 44 et la 45.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32
CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

45 - CONVENTION D'EXÉCUTION ET DE MANDAT DE GESTION DE L'ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32
CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

M. le Maire : La 46, je l'ai retirée pour les raisons que j'ai indiquées tout à l'heure.

47 - COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU

M. MUSSO : Dans l'ordre, nous passons au compte de gestion. Il s'agit d'approuver – ce qu'a acté le Trésor Public, donc nous dirons une délibération d'ordre – le compte de gestion.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

48 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU

M. le Maire : Je vais donner la présidence de séance au premier adjoint, M. LEONETTI. M. MUSSO va faire le rapport de ce compte administratif et c'est donc M. LEONETTI qui animera le débat. Et vous me rappelez quand c'est fini, après le vote. J'insiste : après le vote.

M. le Maire sort de la salle du conseil.

M. LEONETTI : M. MUSSO, je vous laisse faire le compte administratif 2022.

M. MUSSO : Avec respectivement 384 000 € en fonctionnement et avec 444 000 € en investissement. Le compte administratif affiche un résultat positif de 800 000 €. Le reste à réaliser reste stable à 3,6 M€ par rapport à l'année 2021.

Côté fonctionnement, les dépenses, nos charges à caractère général augmentent +18,6 % pour s'évaluer à 6 M€. Nos dépenses réelles de fonctionnement sont fortement impactées par le niveau de l'inflation : +1,8 M€ avec 28,2 M€ en 2022, ce qui représente une augmentation de 9,1 %. Il est à constater que ces dernières ramenées à la population s'élèvent à 1 283 € par habitant, ce qui reste inférieur de 100 € par rapport à des communes de même strate. Nos charges de personnel avec 20,5 M€ ont augmenté de 6 %. Le poste qui augmente le plus en pourcentage est celui des fluides : +81,1 % avec 1,9 M€ ; et celui pour lequel l'augmentation en montant est la plus importante est celui de la masse salariale qui est à 20,5 M€ : +6 %.

Côté recettes. Les recettes sont en légère progression : +1,8 %. Nous avons 28,7 M€ de recette. Nos recettes représentent un montant de 1 371 € par habitant. Les produits de services représentent la plus forte progression, avec 9,8 % soit 2,3 M€. Notre attribution de compensation versée par la métropole affiche par contre un léger retrait : -0,8 % avec 6,9 M€ ; ce qui fait -500 000 €. Une diminution également de la TLPE avec -2,9 % : nous avons touché 576 000 €. Quant aux impôts directs locaux, ils ont permis de générer 12,9 M€ de recette. Les impôts représentent 589 € par habitant contre une moyenne pour les communes de même strate de 669 €.

Nous arrivons aux soldes de gestion. Notre épargne brute est de 1,8 M€. Elle a diminué entre 2021 et 2022 de 1,2 M€. Le ratio d'épargne brute est de 6 %. Nous avons perdu 3,3 points. L'épargne brute et le ratio, c'est la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée à de l'investissement ou à rembourser la dette. L'épargne de gestion est donc de 1,5 M€. Nous avons perdu 1,2 M€ entre 2021 et 2022. Notre taux d'épargne de gestion est de 5,2 %, nous avons perdu 4,3 points. Et là, c'est la capacité d'une collectivité à gérer des excédents de gestion sur les produits courants de fonctionnement. Notre épargne nette au total, notre capacité d'autofinancement est de 777 000 € pour 2022. Nous étions à 2 M€ en 2021.

Côté investissement, 10,5 M€ de dépense. Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 59 %. Nous étions à 63 % en 2021. Mais avec les restes à réaliser, le taux est de 79,3 % alors qu'il était de 74,3 % en 2021. Nos dépenses d'équipement : 9,2 M€. Elles ont diminué de 44,6 % par rapport à 2021. Les dépenses d'équipement brutes par habitant sont à 426 €, nous étions à 782 € en 2021, pour une moyenne nationale de 320 €. Cette évolution à la baisse est aussi le reflet de la politique d'investissement de la commune qui a été très important sur le début du mandat. Quatre postes en diminution : les immobilisations incorporelles 461 000 € (-50 %) ; les immobilisations en cours, ce qui est démarré mais non réceptionné sur l'exercice : 6,7 M€ (-51 %) ; les subventions d'équipement versées : 245 000 € que nous pourrions déduire l'année prochaine en 2024 des pénalités SRU ; et nos dépenses financières : 1,1 M€ (-25 %). Le remboursement de la dette représente aujourd'hui un coût de 46 € par habitant. Les postes en augmentation, ce sont nos immobilisations corporelles : 1,7 M€ (+18,3 %).

Côté recette. Les recettes d'investissement reviennent au niveau de 2020 avec 9,5 M€, nous étions à 13,4 M€ en 2021. Les subventions d'investissement représentent 7 M€. Notre dette aujourd'hui est de 8,8 M€, on était à 9,8 M€ en 2021. Elle s'élève exactement à 441 € par habitant, contre une moyenne pour les communes de même strate à 999 €. Par contre, du coup, nos capacités de désendettement sont passées à 6,2 ans. Nous étions à 3,7 ans en 2021. Si nous consacrons tout le budget à rembourser la dette, aujourd'hui, il nous faudrait 6,2 ans.

Voilà M. LEONETTI pour le compte administratif. Je rappelle les grandes masses. Côté fonctionnement et recette : 30,4 M€ pour 30 M€ de dépenses. Côté investissement : 12,2 M€ de recettes pour 11,8 M€ de dépenses.

M. LEONETTI : Merci M. MUSSO. Des questions ?

M. FUSONE : Ce seront plutôt des remarques. Vous nous dites que nous sommes à 70 % des dépenses réelles de fonctionnement avec le personnel et vous nous expliquez que c'est à cause de l'inflation, sauf qu'on est 15 points au-dessus de la moyenne nationale. Il me

semble que Les Pennes-Mirabeau ne sont pas une principauté, que c'est une ville dans la France et qu'il y a un réel problème si on est à 15 points au-dessus de la moyenne nationale et que ce n'est pas de la faute à l'inflation, c'est de la faute à votre gestion. Avec de tels chiffres : a-t-on un service public exceptionnel dans la ville ? Non. Par exemple, nous n'avons plus de police la nuit. On en parlait tout à l'heure, nous n'avons plus de garage municipal. Désormais, on éteint les lumières la nuit comme un pays du tiers-monde. Avec tout cela, en plus, nous avons +6 % de masse salariale et toujours moins de services publics. Au niveau des investissements, c'est -41 % de ce que vous aviez annoncé dans le budget. Vous annoncez un budget, vous faites de la pub dessus, on va investir, on va faire ci, on va faire ça, et au final, on voit que c'est -41 %. Mais quand on regarde à la loupe, c'est bien pire puisque 35 % du budget, c'est la requalification de la Gavotte. Nous sommes toujours sur la requalification de la Gavotte, qui est un projet de l'ancien mandat. Donc maintenant, on est en train de voir que des procès arrivent, nous l'avons vu au début du Conseil municipal. Des procès arrivent. Des procès qui auraient pu être évités car je me suis souvenu d'une chose très simple, par exemple, vous n'aviez pas mis le maximum de sécurité incendie dans l'école pour accueillir des enfants. Et Dieu merci, il y avait le contrôleur technique qui vous a retoqué, et cela a encore fait prendre du retard.

Donc on voit bien qu'au final, les investissements réels, c'est à peine 7 M€. En réalité, d'investissements nouveaux, c'est 7 M€ sur la commune pour un budget de 42 M€. Dans les dépenses farfelues, nous avons les 117 000 € d'intérêts de la dette. Alors ce qu'il faut savoir, c'est que vous avez eu la brillante idée de faire un emprunt, que vous l'avez mis sur un compte, de l'argent que vous n'utilisez pas. Nous payons donc des intérêts sur de l'argent qui n'est pas utilisé. Et vous avez parlé d'inflation, effectivement, et notamment dans le bâtiment, on est à 26 % d'inflation, c'est-à-dire que ce que vous vous vantiez d'avoir emprunté à taux bas. Avec l'inflation, cet argent fond comme neige au soleil et vous ne l'utilisez pas.

Alors, il y a quelques perles dans votre compte administratif : vous vous êtes acheté des fauteuils à 544 €, 400 000 € de frais d'études. Or, nous voyons qu'il y a sans arrêt des études mais il n'y a aucun projet qui sorte de terre, il n'y a rien qui est fait. Au niveau de la communication, on doit être au bas mot à 600 000 €. Alors nous n'avons pas tout car nous ne pouvons pas voir tous les postes. En gros, à 600 000 €, il y a une personne qui fait de la PAO en catégorie A, c'est juste complètement hallucinant. Au niveau des téléphones, 10 500 € de téléphone. Vous avez acheté un iPhone 12 à 759 €. Alors on entend qu'il n'y a pas d'argent pour filmer le Conseil municipal, mais on a de l'argent pour s'acheter un iPhone 12. Ces comptes administratifs, sur l'année dernière, les iPhone 12 venaient de sortir, ils étaient tout neuf. Or, ce qu'on voit en général sur la commune, je conclurai par cela, c'est qu'il y a un manque d'investissement, des dépenses farfelues, et un fonctionnement qui est largement trop élevé.

M. LEONETTI : D'autres questions ?

M. AMARO : Par courtoisie, Mme INAUDI a-t-elle des questions ? Sur le budget que vous avez présenté, M. MUSSO, plusieurs points. Le premier, une alerte que nous avons déjà effectuée la dernière fois et qui malheureusement entérine le fait que ce bilan soit faux. Nous avons encore, en page 47, 617 000 € dédiés à l'enseignement du deuxième degré. Et pour rappel, la commune n'a pas de gestion des collèges et des lycées. Alors soit c'est nous qui avons une mauvaise appréciation, soit voilà ; nous sommes preneurs en tout cas des explications car là, nous n'avons pas saisi.

Le deuxième sujet concernant les dépenses. Nous n'allons pas être dans la démagogie comme a pu l'être un peu M. FUSONE, mais un point qui a été soulevé, c'est effectivement le projet Gavotte et l'investissement. Aujourd'hui, on pâtit d'un manque d'investissement sur notre commune. On informe les associations, les Pennois, les groupes scolaires, que nous n'avons plus d'argent. Ceci est faux car chaque année, nous avons plusieurs dizaines de milliers d'euros d'excédents budgétaires, mais on indique à tout le monde qu'il n'y a pas d'argent. Et au-delà de ce fait, l'investissement diminue sur la commune car le projet Gavotte a siphonné totalement la manne financière de notre commune. Alors, il y a certes une part d'inflation, c'est certain, mais il ne faut pas oublier que vous aviez deux élus sur la partie appels d'offres qui ont démissionné. Deux experts : une

avocate et ensuite quelqu'un qui était dans le monde du BTP. Ces personnes avaient lancé de nombreuses alertes sur le sujet des marchés publics. C'est les raisons pour lesquelles elles ont démissionné. Et d'ailleurs, n'oubliez pas que nous avons un projet qui arrive, qui est la requalification du commissariat de la Gavotte, et attention à ce que cela ne coûte pas deux fois plus cher aux Pennois que ce que cela pourrait l'être sur toutes les autres communes. Donc oui, le projet Gavotte continue à nous siphonner une partie de l'investissement, et on ne ramènera jamais assez fortement que vous aviez des élus en interne qui vous avez alerté sur le sujet et que vous n'avez jamais écouté.

Concernant le point des dépenses, M. MUSSO, votre majorité avait indiqué en 2020 que les recettes liées au moulin étaient estimées à 70 000 € par an. C'étaient les recettes estimées de la vente de la farine. Nous n'avons retrouvé nulle part ces chiffres. Point d'alerte sur ces recettes, nous avons exprimé à l'époque qu'il fallait absolument rénover le moulin car cela fait partie de notre patrimoine local, comme nous attendons fortement la rénovation de l'église Saint-Blaise, de l'ancienne médiathèque, de nombreuses infrastructures de la commune puisque vous avez par exemple demandé aux associations de sortir du gymnase Monaco en raison d'un arrêté de péril par manque d'investissement et d'entretien de ces structures. Il faut donc investir dans notre patrimoine et nous avons émis des alertes. Encore une fois, on indique tous les jours à nos associations, à nos groupes scolaires, aux Pennois, qu'il n'y a plus d'argent. Nous avons émis des alertes sur le projet farine : où retrouvons-nous les 70 000 € de recettes que vous aviez anticipées ? C'est un article de presse qui date du mois de juin 2020.

Voilà, trois points essentiels : l'investissement, le projet Gavotte, attention aux futurs gros projets en termes de coûts, et surtout, la question sur l'enseignement supérieur que nous n'avons pas très bien saisi dans le document que vous nous avez transmis. Merci.

M. FUSONE : Oui, juste une précision car vous dites que je suis démagogue, mais je suis quand même assez content car vous finissez par parler comme moi et aller sur ce que nous avons alerté. Nous l'avons alerté, le projet Gavotte. Nous avons dit que les coûts allaient exploser. S'il y avait eu un concours de maîtrise d'ouvrage... Vous avez participé au concours de maîtrise d'ouvrage – si, votre groupe – et vous avez voté quoi M. AMARO ? Vous avez voté pour. Vous avez voté pour le projet Gavotte. Alors vous dites que je suis un démagogue, mais excusez-moi, vous avez été...

M. LEONETTI : Monsieur, s'il vous plaît. Nous pouvons parler de la délibération, s'il vous plaît.

M. FUSONE : Le projet Gavotte, c'est la délibération.

M. LEONETTI : Non mais le bec avec M. AMARO. Il s'est exprimé, vous vous êtes exprimé. M. MUSSO va vous répondre.

M. MUSSO : Sur la page 47, effectivement, l'erreur avait déjà été signalée. Elle s'est reproduite là-dessus. Pourquoi ? En fait, c'est une problématique de l'éditeur de logiciel qui doit être corrigée. Elle apparaît donc là-dessus mais nous sommes bien... Pardon, c'est faux ?

Elle n'a pas à être là, ce doit être corrigé mais c'est l'éditeur qui aujourd'hui n'a pas porté cette correction donc...

M. AMARO : Après, M. MUSSO, comme pour la délibération 46, toute erreur est humaine, cela arrive et nous les premiers faisons des erreurs. Mais là, nous ne pouvons pas voter un budget avec 617 000 € d'écritures qui sont fausses. Si, nous n'avons pas... Si, c'est faux quand nous avons 617 000 € alloués à des agents qui se trouvent dans les lycées et les collèges alors que la commune ne gère pas les collèges et les lycées. Le budget est faux. Le CA, pardon.

M. MUSSO : Là, c'est le personnel de la ville qui ne peut pas le corriger car c'est sur un éditeur de logiciels. Mais bon, soit, il n'y a pas de souci. La farine. La farine n'est pas sur le

budget de la ville, c'est le syndicat d'initiative qui la gère, donc cela n'apparaît pas sur nos comptes.

M. FUSONE : Mais a-t-il été validé par le commissaire, l'inspecteur ?

M. MUSSO : Il n'y a pas de sous-fonction sur le compte administratif de la ville et sur le compte de gestion qui traduit ceci.

M. FUSONE : L'inspecteur ne l'a donc pas vu ?

M. LEONETTI : Je rappelle que c'est pour apporter des informations là.

M. MUSSO : Donc cela était sur les points techniques. Ensuite...

M. AMARO : Enfin, dans une entreprise ou dans une collectivité, quand vous décalez 617 000 € du budget d'une case à l'autre, c'est un faux budget. Nous ne parlons pas d'un iPhone 12 ou de 10 €, nous parlons de 617 000 € qui sont dans une mauvaise affectation de budget, c'est énormissime. Nous ne voyons pas comment le contrôle de légalité peut valider ce genre de chose, surtout que nous avons déjà alerté en plus la dernière fois. Vous voyez, cela veut dire que ce sont des erreurs de copier-coller, enfin, de logiciel, mais cela n'arrive pas dans les autres collectivités.

M. MUSSO : Sur le reste, en joint, les investissements qui ont été faits par rapport au budget ont impacté fortement le budget. Je vous rappelle que nous étions sur l'année précédente à 182 € d'investissement par habitant. Nous sommes aujourd'hui à peu près 426 €. Nous sommes quand même toujours au-dessus de la moyenne nationale d'investissement. En moyenne, hors QG, nous investissons à peu près 6 à 7 M€ par an. Nous revenons sur ce rythme de croisière. Sur la durée, effectivement, il y a des années où c'est plus haut, d'autres où c'est plus bas, c'est tout à fait dans la logique. Après, nous avons fait le choix par rapport à la masse salariale. Vous avez souligné quelques points. Que souhaitez-vous mettre en place pour la faire diminuer d'au moins 15 %, puisque c'est le ratio que vous jugez anormal par rapport aux autres communes ?

M. FUSONE : 15 %, c'est le fonctionnement. C'est global, ce n'est pas que les salaires. En fait, nous, nous trouvons cela complètement fou qu'il y ait huit employés en moins et +6 % de masse salariale.

M. MUSSO : Cela est exactement expliqué page 6.

M. FUSONE : Ce n'est pas le point d'indice. Ce n'est pas 6 %, cela n'a pas englobé 6 %. Je ne sais pas si vous imaginez, 6 %, cela fait 1,2 M€. Le point d'indice du SMIC a coûté 1,2 M€ à la collectivité ?

M. MUSSO : Lisez. Si vous contestez les chiffres, je ne vais pas vous faire un cours de gestion du personnel, sur comment évolue la masse salariale avec les points d'indice et les glissements vieillesse-technicité. Si vous voulez prendre un cours là-dessus, allez-y. Il n'y a aucun souci...

M. FUSONE : On dirait même que vous avez du mal avec les années.

M. MUSSO : Je termine. Cela veut dire que même quand la masse salariale diminue, ces impacts là font que la masse dans sa globalité évolue, et c'est tout à fait normal. Et cela va encore évoluer puisque je vous rappelle que cette année, il va y avoir 1,5 point d'augmentation de l'indice pour les fonctionnaires.

M. FUSONE : Vous n'allez pas me donner un cours de gestion, vous n'arrivez même pas à lire un tableau d'investissement. Donc, merci. Mais jouez la transparence et nous pourrons regarder, par exemple, qui a des primes IFSE.

M. LEONETTI : Ce n'est pas une question de prime. Les agents qui sont recrutés à ce jour sont pour beaucoup des professionnels et ils ont un certain salaire. Aujourd'hui, les salaires ont augmenté, même dans la fonction publique, et concernant surtout les personnes que l'on recrute. Je voudrais revenir sur l'église Saint-Blaise que vous avez citée tout à l'heure. Les travaux vont démarrer en 2024, ainsi que le théâtre Martinet. En ce qui concerne le projet Police Gavotte, les travaux vont démarrer officiellement le 10 juillet. Là, ils ont fait le garage – je dirais – du commissariat, et après, le 10 juillet, ils vont vraiment attaquer sur le commissariat. Pour rappel, quand même, il est vrai que la commune a souhaité investir dans ce commissariat au risque de le perdre car il était dans des locaux... Sur d'autres communes, cela a été fermé. Mais là, il est vrai que nous aurons certainement des effectifs supplémentaires, du moins nous espérons.

M. AMARO : Pour le théâtre, qu'en est-il ?

M. LEONETTI : Pour le théâtre, je pense que nous sommes encore sur des problèmes de qui va payer quoi avec les assurances, pour ne rien vous cacher. Vous savez comment cela fonctionne, on se renvoie tous la balle de l'un à l'autre pour savoir qui va payer ou qui ne va pas payer. Mais on y travaille.

M. MUSSO : Ce problème devrait être réglé assez rapidement cette année.

M. AMARO : Comment va trancher l'assurance alors ? Car il y a des problématiques liées... Qui paye ? Effectivement, nous avons des infrastructures qui n'étaient pas aux normes pour accueillir l'association qui était présente. Il est normal qu'après l'incendie, les assurances ne veuillent pas prendre en charge. Où en sommes-nous des démarches ?

M. LEONETTI : En ce qui concerne la commune, au niveau des démarches, justement, nous ne sommes impliqués en rien. Voilà. C'est qu'il existe toujours des... Nous ne sommes pas impliqués de non-conformité ou de quoi que ce soit. Le truc, il est là. Chaque fois, ils font appel car, bien sûr, c'est le rôle des assurances. Là, nous traitons sur des gros dossiers, mais c'est appel sur appel.

M. AMARO : Mais appel contre qui et contre quoi ? Car il n'y a aucune démarche juridique. Nous n'avons pas eu de délégation de mairie liée à des démarches administratives.

M. LEONETTI : Il y a déjà le fait que l'expert judiciaire n'a pas rendu son rapport dans les temps.

M. AMARO : Pour l'instant, nous ne parlons donc pas de travaux du théâtre.

M. LEONETTI : Nous y travaillons et je pense que 2025, les travaux sur Martinet... Nous avons déjà commencé à débarrasser puisque cela a mis du temps pour nous autoriser à nettoyer et à débarrasser ; ce qui a déjà eu un coût sur la commune, Voilà, nous sommes tributaires des assurances.

M. AMARO : Après, sur la partie assurance en général, c'est très clair. Quand le propriétaire ou le locataire n'est pas responsable de quoi que ce soit, l'indemnisation s'enclenche assez rapidement, sauf s'il y a conflit entre deux assurances. Donc y a-t-il un conflit entre deux assurances ? C'est à dire avec un autre, un voisin ? Car s'il n'y a pas de conflit avec quelqu'un d'autre, il ne peut pas y avoir de problème, sauf si le propriétaire est mis à défaut, c'est-à-dire la ville, sur les utilisations des infrastructures.

M. LEONETTI : Non, il n'y a pas de conflit avec les locataires. Ce sont les assurances.

M. FUSONE : Pour revenir à la masse salariale, elle augmente donc de 6 % et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires pour 2022 a été de 3,5 %. Donc, en ayant

des employés en moins et en ayant une revalorisation de 3,5 %, chez vous, cela fait 6 % d'augmentation.

M. MUSSO : Lisez le reste de la page.

M. FUSONE : Non mais vous lisez vos notes, M. MUSSO.

M. MUSSO : C'est le rapport. Vous l'avez eu, vous avez eu la chance de lire toute la délibération, vous avez fait des remarques. Que ne comprenez-vous pas là-dedans en page 6 ? Ce n'est pas un tableau Excel, ce sont des lettres.

M. FUSONE : Le problème est que je comprends très bien. 3,5 % d'augmentation pour les fonctionnaires. 6 % d'augmentation aux Pennes-Mirabeau de la masse salariale avec des employés en moins. Il y a quand même un sérieux problème.

M. LEONETTI : Bon, si vous permettez, nous allons passer au vote car M. le Maire va s'impatienter dans son bureau.

M. MUSSO : Par contre, M. FUSONE, je n'ai pas compris ce que vous faisiez pour pouvoir réduire la masse salariale. D'après ce que j'ai compris, vous allez augmenter la masse salariale sur la police, c'est ça ? Car il est vrai que nous n'avons pas beaucoup de policiers aux Pennes-Mirabeau. Mais qu'allez-vous faire sur le reste ? La communication qui est très chère ? Quoi d'autre pour arriver au ratio que vous souhaitez ? J'ai l'impression que tous les Conseils municipaux qui ont traité au budget, au compte administratif, se répètent, vous sortez toujours les mêmes choses. Par contre, aucune solution, aucune proposition. Donc, M. FUSONE, que proposez-vous ? Ainsi, nous le savons tous, nous pouvons nous enrichir de vos propos et de vos propositions.

M. LEONETTI : M. MUSSO, n'attendez pas une réponse, vous n'en aurez pas. Comme toujours, on fait des reproches mais on n'a aucune proposition. Et nous n'en aurons pas et il n'y en aura jamais. Nous allons donc clôturer, s'il vous plaît, et nous allons mettre aux voix.

Mme DELAVEAU : Excusez-moi. Vous allez mettre au vote le budget ?

M. LEONETTI : Oui, le compte administratif, et après nous ferons revenir M. le Maire.

Mme DELAVEAU : Avec ce que l'on vous a fait remonter ? C'est-à-dire les chiffres...

M. LEONETTI : Oui, si vous ne voulez pas le voter, ne le votez pas, mais on va le mettre au vote.

Mme DELAVEAU : Mais vous avez admis qu'il y avait une erreur de plus de 600 000 € dans les budgets.

M. LEONETTI : Ce n'est pas une erreur... Vous permettez que la DGS prenne la parole ? Elle va vous expliquer.

Mme DELAVEAU : Ce n'est pas une question de m'expliquer, dans la lecture...

M. LEONETTI : Elle a l'explication, donc si vous permettez. Elle peut vous donner l'explication.

Mme la DGS : Lorsqu'on vote un compte administratif, il y a des sous-fonctions budgétaires qui n'ont qu'une portée d'information, et des règles de transfert avec des imputations comptables, qui font que les 612 000 €, que vous avez à la fonction enseignement du second degré, représentent les agents de police municipale et les ASVP qui surveillent les collèges lors des passages piétons, qui n'auraient pas dû se trouver là. Mais il n'y a pas

d'erreur fondamentale qui entache d'illégalité les flux financiers que vous ne trouvez ni dans le compte de gestion ni dans le compte administratif.

Mme DELAVEAU : C'est donc ce que je dis, il y a une erreur, en sachant que nous n'avons relevé éventuellement que celle-ci, et peut-être qu'il y en a plein d'autres. Cela nous pose donc un problème de voter.

M. LEONETTI : Le contrôle de légalité se prononcera et nous fera ressortir s'il y a des erreurs. Bien, je vais mettre aux voix s'il vous plaît.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 25 – M. Le Maire ne participe pas au vote

**CONTRE : 8 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU -
SCAMARONI – GORLIER-LACROIX - FUSONE - COCH**

ABSTENTION : 0

M. MUSSO : J'en profite pour remercier les services des finances pour tout le travail effectué.

M. LEONETTI : Merci Jean-Philippe. Effectivement, je voulais le faire, ainsi que te remercier pour le travail que tu fais sur les finances, et merci Madame Nadia GREFEUILLE ainsi que tout votre service.

M. le Maire : Merci. On ne se cache pas que les finances publiques sont à flux tendu. J'ai passé l'après-midi à la Métropole. La situation, évidemment, avec des volumes très différents et beaucoup plus compliqués encore. Nous verrons comment les choses évolueront dans les temps qui viennent. À mon tour de remercier Jean-Philippe et les services des finances sous l'autorité de Nadia.

49 - AFFECTATION DU RÉSULTAT DÉFINITIF DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL DES PENNES-MIRABEAU

M. MUSSO : L'affectation du résultat. Considérant l'absence de toute modification du résultat provisoire de l'exercice 2022 voté par le Conseil du 30 mars 2023, tel qu'enregistré comme suit. Section fonctionnement : excédent de 11 509 524,30 € ; investissement : excédent de 6 426 214,66 € ; le solde des restes à réaliser est négatif de 2 510 067,50 € et le compte administratif affiche 1 083 393,31 € en recettes pour 3 593 460,81 € en dépenses. La section d'investissement ne présente pas de besoins de financement, donc il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante : le solde en report à nouveau créditeur, soit la somme de 11 509 524,30 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

COHÉSION SOCIALE

50 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2023 À L'ASSOCIATION « POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE »

Mme AMIEL : Il s'agit d'une attribution de subvention pour l'exercice 2023 à l'association « Pour le don de sang bénévole » pour un montant de 500 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

51 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « LA CROIX ROUGE FRANÇAISE »

Mme AMIEL : Il s'agit d'une attribution de subvention à l'association « La Croix-Rouge française » pour un montant de 500 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

52 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ALTERNATIVES À LA VOITURE EN PAYS D'AIX

M. le Maire : Développement des alternatives à la voiture en Pays d'Aix. Autrement dit, l'ADAVA.

Mme SLISSA : C'est l'occasion de donner un financement à l'association que tu viens de citer, l'ADAVA. Je pense que tout le monde maintenant sait qui ils sont et peut-être avez-vous participé un samedi après-midi à Plan de Campagne au cinéma Pathé à tout le déploiement de démonstrations et autres conseils, ainsi qu'à la conférence à laquelle M. le Maire a participé. Nous considérons que c'est quelque chose de bien. Cela ne veut pas dire qu'il faut toujours marcher ou être à vélo, mais on peut de temps en temps faire un effort et travailler avec des gens qui sont convaincus très fortement du bénéfice que cela peut avoir sur les personnes mais aussi sur la société qui se déplace. Nous leur attribuons de ce fait une subvention de 500 €, après, justement, la démonstration qu'ils ont faite il y a quelques semaines à Plan de Campagne pour montrer leur efficacité à proposer quelque chose à tous les âges de la société. Je ne dis pas que c'est pour les grands-parents, mais c'est aussi pour les enfants, pour la famille.

Mme COCH : Excusez-moi. La subvention de 500 €, elle était pour la fête qui est passée ou pour une fête à venir ?

Mme SLISSA : Elle n'est pas pour la fête qui est passée mais car nous avons été très satisfaits de la fête qui est passée et c'est donc pour des prochaines fêtes ; c'est à eux de nous faire des propositions.

M. le Maire : C'est une subvention de fonctionnement pour l'association.

Mme COCH : Ce n'est donc pas pour la fête car il y a écrit pour la fête du vélo sur la zone de Plan de Campagne.

M. le Maire : D'autant que pour cette fête qui a eu lieu, il y a surtout une forte participation du privé, et en particulier du cinéma Pathé qui a accueilli la manifestation sur l'esplanade, mais aussi dans une salle dédiée, ainsi que l'association des commerçants de Plan de Campagne.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PROTECTION DE LA FORÊT

53 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'AMICALE DU COMITÉ COMMUNAL DES FEUX DE FORÊT DES PENNES-MIRABEAU

Mme SLISSA : Il s'agit de l'attribution – ce n'est pas la première année – d'une subvention à l'Amicale du Comité Communal des Feux de Forêt des Pennes-Mirabeau. Tout simplement car ils font beaucoup de choses sur la ville et sur tous les endroits boisés de la ville. Cela va vers la protection des gens qui sont dans les massifs, un peu plus cachés que les autres, car nous avons des gens qui habitent en des endroits impossibles. C'est donc eux qui effectuent des rondes et sont susceptibles d'intervenir avant même les pompiers mais en coopération avec les pompiers. La subvention proposée est de 1 900 €, qu'ils vont bien dépenser, je pense.

M. le Maire : Je salue particulièrement le travail de l'Amicale du Comité Communal des Feux de Forêt, et plus exactement concernant les obligations légales de débroussailler où un gros travail est fait, qui a même intéressé l'université d'Aix-Marseille dans le cadre d'une approche technique mais aussi sociologique du sujet.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

54 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS LES PENNES-MIRABEAU/SEPTÈMES-LES-VALLONS

Mme SLISSA : Il s'agit de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du centre de secours des Pennes-Mirabeau/Septèmes-les-Vallons. C'est une façon aussi de soutenir ce qui est nécessaire pour ce métier, c'est-à-dire une certaine cohésion et un certain savoir-faire.

M. le Maire : Oui, c'est l'aspect ludique et nous avons toujours donné quelque chose.

Mme SLISSA : Nous proposons de renouveler les 500 € pour cette année.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

JEUNESSE

55 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ÉCOLE DES PARENTS ET DES ÉDUCATEURS (EPE)

Mme CHAVE : Je remplace Mme TCHELEKIAN qui est en Conseil d'école aux Bouroumettes actuellement. Il s'agit de l'attribution d'une subvention à l'association l'École des Parents et des Éducateurs. Comme depuis de nombreuses années, c'est une association qui est basée sur Aix-en-Provence mais qui intervient sur la commune avec des permanences d'écoute et de soutien aux familles, et notamment avec la présence d'un psychologue deux jours et demi par semaine, au niveau du bâtiment à côté de l'urbanisme. En plus, s'ajoutent à cela des actions de prévention auprès des élèves de CM2 avant la rentrée en 6e qui sont très appréciées car les élèves de CM2, certes, vont visiter le collège, mais c'est une visite administrative qui leur montre des locaux, et ils ont de nombreuses questions, de nombreuses peurs et de nombreuses inquiétudes auxquelles l'EPE les aide bien à répondre. Nous vous proposons de leur accorder une subvention de 8 000 € comme pour les années précédentes.

M. le Maire : Merci. Des questions ? Des remarques ?

Mme COCH : Au niveau des participations des élèves de CM2 ou du retour des familles ayant bénéficié des aides de cette association, avez-vous eu des retours qualitatifs ? Avez-vous eu un certain nombre d'élèves qui ont pu être orientés vers une solution individuelle de suivi ? Avez-vous ces chiffres ou ces études ?

Mme CHAVE : Je n'ai pas les chiffres puisque je remplace Caroline ce soir. Ce que je peux vous dire, c'est le retour qu'on a des élèves de CM2 puisque je suis quand même élue aux affaires scolaires. Les élèves de CM2 sont super stressés de rentrer en 6e, et il est vrai qu'après le passage de l'EPE, nous n'en avons jamais discuté avec les enfants, j'en ai discuté avec les enseignants, et il y a un gros travail qui est fait et les enfants sont bien tranquilisés et rassurés sur ce qui peut se passer au collège. Maintenant, sur le retour des familles par rapport aux permanences en dehors, je ne peux pas vous faire de retour, mais je pense que le service pourra vous le faire et notamment de façon chiffrée.

Mme COCH : Oui, cela nous serait utile pour que l'on puisse voir...

Mme CHAVE : Pas de souci, on vous fera ça.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

SPORTS

56 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LE PENTATHLON PENNOIS - EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association du Pentathlon Pennois d'un montant de 3 000 € pour l'année 2023. À noter que l'association vient d'organiser avec succès une manche du championnat de France à Jean Roure.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

57 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE AMICALE BOULISTE LA BOULE PLATE - EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association de La Boule Plate des Pennes-Mirabeau d'un montant de 800 € pour 2023.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

58 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE L'INFERNET-CADIÈRE - EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Toujours une attribution de subvention municipale à l'Association pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Infernet-Cadière d'un montant de 920 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

59 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES-MIRABEAU/CADENEUX RUGBY - EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Il s'agit d'une attribution de subvention municipale à Association sportive Pennes-Mirabeau Rugby d'un montant de 33 250 € pour l'année 2023.

M. le Maire : Alors, ils montent cette année ou pas ?

M. TONARELLI : Non, ils ont perdu... Mais je pense que l'année prochaine, ce sera bon.

M. le Maire : Cela dit, nous avons un très bon club de rugby avec une très bonne mentalité. Une pépinière pour les petits.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

60 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES-MIRABEAU NATATION - EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association Pennes-Mirabeau Natation d'un montant de 10 000 € pour l'année 2023.

M. le Maire : Oui.

M. AMARO : Nous sommes un peu embêtés, M. TONARELLI, sur la subvention de cette association car, comme l'intégralité des élus, nous sommes là pour faire en sorte que le tissu associatif se dynamise le maximum possible et que chaque petit Pennois puisse profiter des activités qu'il souhaite pratiquer, que ce soit le rugby, le foot ou la natation. Là où nous sommes embêtés, c'est que dans le dossier de demande de subvention que vous avez transmis, il y a une lettre de la présidente qui évoque de gros soucis financiers pour le club qu'elle a récupéré de mémoire cette année, si je ne me trompe pas. On vous a demandé l'accès aux trois précédents dossiers d'attribution de demandes de subventions. Cette demande a été faite lors de la commission à laquelle nous avons participé. Nous ne les avons pas reçus. Nous ne pouvons donc pas statuer sur cette demande de subvention, ce qui nous embête puisque, un, nous ne voulons pas entacher une dynamique, et deux, notre rôle d'élu est de vérifier l'utilisation des fonds publics. Et quand une présidente d'association évoque des problématiques financières dans un club, notre devoir est d'analyser ces pratiques et nous n'avons pas eu l'occasion de le faire car les documents ne nous ont pas été transmis. Nous allons être malheureusement contraints de nous abstenir car nous n'avons pas pu vérifier via les éléments que nous avons demandés, et nous les avons demandés en temps et en heure.

M. TONARELLI : Je peux apporter une réponse ici. Je souhaiterais apporter des éléments de réponse au sujet de la subvention attribuée à l'association Pennes-Mirabeau Natation. Le Pennes-Mirabeau Natation, anciennement Club des Dauphins, a connu depuis fin 2019 trois présidents qui se sont succédé. Après la Covid, l'association a perdu un nombre considérable d'adhérents, passant de 909 en 2019 à 354 adhérents à 2023 : moins 39 %. En décembre 2019, l'Association demande une subvention exceptionnelle pour l'aider à sauver le club en déficit financier. Une aide exceptionnelle a été accordée par la municipalité en 2020 d'un montant de 12 000 € pour contenir les difficultés de gestion de trésorerie exposées lors de la réunion du 12 décembre 2019, sous condition que l'association justifie un plan de redressement des comptes, une action sur divers points – chose faite – : vente d'un minibus, diminution de la masse salariale, augmentation des cotisations.

Aujourd'hui, elle rencontre à nouveau des difficultés de trésorerie et de déficit comptable. Mme CRIQUET-CHANEL, présidente du club depuis février 2022, a sollicité un rendez-vous avec M. le Maire et son équipe, dont moi-même, et elle a été reçue le 8 novembre 2022 pour une prise de contact et présenter son projet associatif. Mme CRIQUET-CHANEL a évoqué des difficultés financières mais pas de demande particulière. L'association, lors de son dépôt de demande de subvention 2023, a sollicité un montant de 24 000 € pour combler ce déficit. Pour aider à la mise en place de la nouvelle Présidente, M. le Maire a maintenu la subvention annuelle de 10 000 € malgré une baisse significative des adhésions et une hausse des charges de fonctionnement, notamment les charges de personnel. Nous restons néanmoins, M. le Maire et l'ensemble du service des sports, à l'écoute de cette association et disposés à la recevoir pour évoquer plus en détail ces difficultés et voir dans quelles mesures nous pouvons les accompagner.

Je vais juste vous donner les effectifs. En 2020, nous étions à 909 dont 650 Pennois et 250 adhérents hors commune. En 2021 : 632 dont 439 Pennois et 193 hors commune. En 2022, 395 adhérents : 166 de la commune et 229 hors commune. En 2023, 354 adhérents : 169 de la commune, 185 hors commune. Si cela peut vous éclairer.

M. AMARO : M. TONARELLI, je dois vous dire que le fait que vous ayez préparé une réponse est encore plus inquiétant du coup, puisque nous n'obtenons pas les documents que nous demandons et vous préparez une réponse qui est très factuelle. Nous, nous voulons les documents pour nous baser sur la réalité.

M. TONARELLI : On va vous les transmettre, mais mes services viennent à l'instant de me transmettre le fait que vous n'avez rien demandé.

M. AMARO : C'est M. SCAMARONI qui a demandé à la commission. Nous allons de suite vérifier si c'est noté dans le compte rendu, mais cela a bien été demandé. M. LONG ?

M. le Maire : Vous permettez, c'est moi qui distribue la parole. M. LONG.

M. LONG : J'ai présidé la commission. Pierre ne pouvant pas être là, c'est moi qui ai rapporté avec l'aide de Mme AUREILLE les délibérations. Nous avons évoqué le dossier avec M. SCAMARONI. J'ai apporté les arguments qu'il s'agissait de difficultés plus structurelles que conjoncturelles pour aller dans le fait qu'on ne pouvait pas continuer à subventionner ce dossier. Il n'a jamais été évoqué le fait de produire les trois dernières demandes. Mme AUREILLE était là. Je vous confirme que je n'ai jamais entendu demander les trois dernières années.

M. AMARO : Dommage que M. SCAMARONI ne soit pas là.

M. le Maire : Apparemment – je n'étais pas à la commission –, il aurait dit qu'il s'exprimerait lors du Conseil municipal.

M. AMARO : Qu'on s'exprimerait après avoir lu les trois dernières demandes de subvention. Mais nous sommes en train de fouiner le compte rendu.

M. le Maire : En tout cas, il n'y a pas de problèmes pour vous passer les documents que vous demandez.

M. AMARO : Très bien. Alors, juste, pourquoi restons-nous très suspicieux là-dessus ? Car, je ne sais pas si vous en souvenez, M. TONARELLI, mais en 2019, nous étions venus à l'époque analyser le dossier de demande de subvention du Club des Dauphins quand on avait demandé une rallonge de 10 000 €, et nous n'avions pas été accueillis très favorablement ; je ne sais pas si vous vous souvenez de ce jour, mais moi je m'en souviens très bien. Vous aviez même une phrase que je ne rappellerai pas là en public, mais vous aviez eu une phrase qui était assez costaud pour des élus qui voulaient juste analyser un dossier de demande de subvention. Je ne reviendrai pas sur les verbatims, j'espère que vous vous en souvenez. Mais cela vient alimenter toutes ces suspicions et ce besoin de

vérifier ce dossier, car nous ne pouvons pas – vous l'avez fait pour d'autres associations – engager autant d'argent après X années via des alertes de la présidente. Donc nous allons vérifier les dossiers. Ils ont été demandés, nous en sommes certains. Autant, des fois, on vous dit que nous allons vérifier, autant cette fois-ci, nous sommes sûrs que cela a été demandé. Nous ne pouvons pas prendre part à ce vote, être pour ou contre, nous allons nous abstenir car nous n'avons pas obtenu les documents et c'est un dossier qui depuis 2019 reste assez trouble.

M. le Maire : Clairement, trouble, c'est votre interprétation de toujours jeter la suspicion sur les choses. Mais, c'est une association qui incontestablement a eu des problèmes. Et d'ailleurs, en témoignent les chiffres qu'a rappelés Pierre TONARELLI, il y a un nombre important d'adhérents qui ne participe plus. Qui plus est, il y avait eu à un moment donné, vous devez vous en souvenir, c'était en 2019 je crois, effectivement, un schisme au sein des Dauphins entre la natation et la natation synchronisée.

M. AMARO : Pour rappel, lorsqu'il y a eu cette fameuse scission, le groupe qui est parti de ce club a alerté aussi sur des mécaniques et des problématiques financières. Et juste M. le Maire, quand vous dites, c'est votre... Vous êtes toujours dans le fait de jeter de l'huile sur le feu. Enfin, je ne sais plus les mots exacts que vous avez utilisés. Jeter la suspicion. 99,9 % des dossiers de subventions et des délibérations qui concernent des attributions de subventions aux associations, nous les portons et nous sommes pour 99,9 %. Mais il y a une problématique sur ce dossier.

M. le Maire : Vous avez demandé ce soir... Moi, je n'ai pas les éléments d'antériorité, je suis désolé. Pour moi, c'est ce soir. Vous avez demandé les éléments comptables des trois dernières années, vous les aurez avec les précautions d'usage de gommer tout ce qui peut être données personnelles. Mais effectivement, c'est une association qui a eu des problèmes financiers, il n'y a pas de doute, d'où l'importance de ne pas donner plus, comme l'a dit M. TONARELLI, que ce qui a pu être demandé. Donc vous ne participez pas au vote ? Abstention.

Qui est pour ? On va voter pour car c'est une association qui a eu des difficultés. Si on ne leur donne plus les 10 000 €, c'est ce qu'on donne d'habitude en dehors de la subvention exceptionnelle qu'on avait donnée, nous leur créerons beaucoup plus de difficultés encore.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 – M. AMARO - FIORILE REYNAUD – CABRAS - DELAVEAU - SCAMARONI – GORLIER-LACROIX

61 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE PENNES-MIRABEAU HANDBALL - EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association Pennes-Mirabeau Handball d'un montant de 6 000 € pour l'année 2023.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

62 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE VÉLO CLUB SAINT ANTOINE LA GAVOTTE - EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association Vélo Club Saint Antoine La Gavotte de 12 500 €.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

63 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE À L'ASSOCIATION SPORTIVE LES ARCHERS PENNOIS - EXERCICE 2023

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale à l'association Les Archers Pennois d'un montant de 3 500 € pour l'année 2023.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

64 - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX MUNICIPAUX POUR LES ASSOCIATIONS

M. TONARELLI : Il s'agit de l'actualisation de la convention de mise à disposition des équipements communaux, notamment dans le domaine de la sécurité. Cette mise à jour a été nécessaire pour pouvoir continuer à donner des équipements aux associations.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

HANDICAP

65 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « NOUVEAU REGARD SUR LE HANDICAP »

M. VALAT : Bonsoir. Il s'agit d'une attribution de subvention à l'association Nouveau regard sur le handicap, dont la présidente est Marie-Josée KLEIN, pour un montant de 3 000 € comme l'année dernière.

M. le Maire : Qui fait toujours un travail remarquable, en particulier en matière de pédagogie à l'égard des écoles.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PETITE ENFANCE

66 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LÉO LAGRANGE MÉDITERRANÉE POUR LA GESTION DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) (Ex Relais Assistante Maternelle RAM)

Mme VASSALO : Bonsoir. Il s'agit de l'attribution de subvention à l'association Léo Lagrange pour la gestion du Relais Petite Enfance. Ce relais est un espace d'informations pour les parents et pour les assistantes maternelles. Il est animé par trois agents qui pilotent des ateliers en matinée pour les assistantes maternelles. La subvention s'élève à 10 180,90 €. Un acompte de 50 % sera versé suite au Conseil municipal en juillet 2023.

M. le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

67 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ASMAT POINT ACCUEIL

Mme VASSALO : Il s'agit de voter l'attribution d'une subvention pour l'association Asmat Point d'accueil d'un montant annuel de 350 €. Cette association a pour objectif de créer des rencontres entre les Asmat de la commune afin qu'elles échangent et débattent autour de leur profession.

M. le Maire : Oui, qui vient compléter de façon intéressante l'offre d'accueil collectif.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

68 - CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS 2023-2026 ENTRE LA VILLE DES PENNES-MIRABEAU ET L'ASSOCIATION MICRO-BULLES POUR LA GESTION DE LA MICRO-CRÈCHE « BULLE D'AZUR »

Mme VASSALO : C'est le renouvellement de la convention entre la ville des Pennes-Mirabeau et l'association Micro-Bulles qui est présidée par Mme TCHIKAYA, pour la gestion de la micro-crèche « Bulle d'Azur ». Cette convention a été votée jusqu'au 31 juillet 2023 et elle est renouvelée à partir du 1^{er} août jusqu'au 31 décembre 2026.

M. le Maire : Merci. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

RESSOURCES HUMAINES

69 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES

M. le Maire : Je rapporte les trois dernières avec la mise à jour du tableau des emplois suite aux avancements de grades divers et variés ainsi que de promotions internes. Cela fait chaque fois un dépoussiérage du tableau. Même si vous considérez que le personnel municipal gagne trop, on ne manquera pas de leur transmettre votre message. Dans l'ensemble, je dis bien dans l'ensemble, nous sommes assez satisfaits de notre personnel, avec bien entendu quelques trous dans la raquette qu'il peut toujours y avoir.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

70 - CRÉATION D'EMPLOIS PERMANENTS

M. le Maire : La création d'emplois permanents, puisque vous savez, je l'ai déjà signalé, nous devons dorénavant procéder à la définition d'un besoin avant le recrutement de l'agent ayant le profil pour le poste. Quand je dis recrutement, cela passe aussi tout simplement par des renouvellements de contrat et c'est le point sur lequel la trésorerie nous avait rappelé ce point de détail qui n'en est pas un.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M. FUSONE - COCH

71 - RECRUTEMENT ET FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES

M. le Maire : Recrutement et fixation de la rémunération de vacataires. Alors il s'agit de vacataires pour des jurys d'examens ou de concours concernant les écoles de musique, de théâtre et danse, pour un taux horaire brut de 21 €, qui a été un peu augmenté mais qui ne reste quand même pas très important, vous en conviendrez.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

MOTION DE SOUTIEN RELATIVE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ARDML SUDPACA À PROPOS DE FRANCE TRAVAIL

M. le Maire : Et enfin, je rapporte une motion de soutien relative au Conseil d'administration de l'ARDML Sud Paca à propos de France Travail. À titre personnel, l'idée de centraliser les choses au niveau d'un organisme unique national, personnellement, je n'aime pas plus que ça. Mais, nous avons un petit peu l'impression que c'est le fait d'effacer certaines spécificités concernant, et dans le cas présent, les Missions Locales auxquelles les échelons locaux que nous sommes, nous, élus participants aux missions locales, ne participeraient plus ; raison pour laquelle j'ai accepté d'enrôler cette motion de soutien, ne serait-ce que parce que, depuis des années et des années, nous travaillons bien avec les Missions Locales qui, je le rappelle, couvrent de 16 à 26 ans.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

M. le Maire : Je vous remercie pour ce dernier Conseil municipal de l'année scolaire, je vous souhaite un bon été et d'excellentes vacances.

Séance levée à 20h35

LE MAIRE

Michel AMARO



LE SECRÉTAIRE

Romain AMARO

